



Commission économique pour l'Afrique

# RAPPORT ANNUEL **2011**

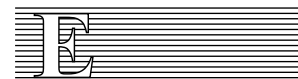






NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*Trentième réunion du Comité d'experts*



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/30/17  
4 mars 2011

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Réunion du Comité d'experts de la quatrième réunion annuelle  
conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des  
finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des  
finances, de la planification et du développement économique  
de la CEA**

Addis-Abeba (Éthiopie)  
24 – 27 mars 2011

# Rapport Annuel 2011

Pour commander des exemplaires du présent rapport ou d'autres publications, veuillez visiter le site de la CEA à l'adresse suivante: **[www.uneca.org](http://www.uneca.org)**

ou contacter:

Section des publications et de la gestion des conférences  
Commission économique pour l'Afrique

B.P. 3001  
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél: +251-11-544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

---

# Table des matières

Abréviations et acronymes .....	v
Préface du Secrétaire exécutif.....	vii
I. Principales activités et réalisations au titre du programme .....	1
II. Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux .....	33
III. Amélioration des processus administratifs et des mécanismes de gestion de programme	37



## Abréviations et acronymes

ADF	Forum pour le développement de l'Afrique
AGOA	Loi sur la croissance et les possibilités économiques
APRM	Mécanisme d'évaluation intra-africaine
ARIA	État de l'intégration régionale en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAPC	Centre africain des politiques commerciales
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
CESAO	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale
CIE	Comité intergouvernemental d'experts
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CoDA	Coalition pour le dialogue sur l'Afrique
CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
CODIST	Comité de l'information, de la science et de la technologie
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
CTIA	Centre des technologies de l'information pour l'Afrique
CUA	Commission de l'Union africaine
DBSA	Development Bank of Southern Africa
DEA	Diplôme d'études avancées
DFID	Ministère du développement international
ERELA	Écoles rurales électroniques en langue africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MCR	Mécanisme de coordination régionale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PCI	Programme de comparaison internationale

PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCN	Système de comptabilité nationale
SSATP	Programme de politique de transport pour l'Afrique subsaharienne
TIC	Technologies de l'information et des communications
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UMA	Union du Maghreb arabe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme





**Abdoulie Jannet**  
Le Secrétaire général adjoint de l'ONU  
et Secrétaire exécutif de la Commission  
économique pour l'Afrique

Soumis à la quarante-quatrième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, le présent rapport annuel couvre la période s'étendant d'avril 2010 à mars 2011. Il présente le bilan des progrès réalisés pendant cette année écoulée en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail de la CEA et en met en exergue les principales réalisations.

Ainsi que le montre l'ensemble de ce rapport, 2010 a été une année dynamique et féconde pour la CEA. Depuis la dernière session, la Commission a mené ses activités dans le double contexte d'un redressement économique modeste à l'échelle internationale et des efforts d'adaptation des économies africaines aux tendances et événements pertinents survenant au sein de l'économie mondiale. Durant la période à l'examen, l'aide à apporter aux États membres pour qu'ils réalisent leurs objectifs socioéconomiques est demeurée le critère de référence des travaux de la Commission en matière d'analyse, de plaidoyer et de services consultatifs.

À la suite de la présente introduction, le rapport se divise en trois grands chapitres. Le chapitre I expose les principales activités et réalisations du secrétariat de la CEA dans le cadre des 10 sous-programmes de fond qui constituent la charpente du programme approuvé au sein du cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011. Les sous-programmes portent sur des thèmes qui correspondent largement aux grands défis de développement auxquels font face les pays africains, à savoir : analyse macroéconomique, finance et développement économique ; sécurité alimentaire et développement durable ; gouvernance et administration publique ; information, science et technologie au service du développement ; commerce, coopération économique et intégration régionale ; parité et participation des femmes au développement ; activités sous-régionales pour le développement ; planification et administration du développement ; statistique ; et développement social . Au nombre des autres programmes pris en compte figurent l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son Nou-

## Préface du Secrétaire exécutif

veau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies et le Compte de l'ONU pour le développement.

Pendant la période considérée, la CEA a travaillé de manière très suivie pour appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques et stimuler les débats concernant des aspects clés du développement pour les États membres, par l'intermédiaire de nombreuses publications phares (dont le *Rapport économique sur l'Afrique*, le *Rapport sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique* et le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*), en organisant des forums, ateliers, colloques et réunions d'experts, en apportant une assistance technique aux États membres sur une gamme étendue de sujets, et en renforçant sa collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies et de l'extérieur.

L'effet des changements climatiques sur le développement et la nécessité d'agir pour les atténuer et s'y adapter est l'un des sujets qui ont continué de dominer le discours relatif au programme de développement international en 2010. Pour attirer l'attention sur ce thème capital, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), a organisé en octobre 2010 la septième édition du Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VII), sur le thème *Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique*. Le Forum a entraîné le lancement de plusieurs nouvelles initiatives destinées à contrer les changements climatiques en Afrique, notamment l'adoption d'un plan d'action africain de lutte contre les changements climatiques.

L'un des principaux éléments de notre collaboration renforcée avec d'autres organisations des Nations Unies est la poursuite de notre travail à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD, dans le contexte du Mécanisme de coordination régionale (MCR), lui-même consolidé, et de son système amélioré de groupes thématiques. À cet égard, la onzième réunion du



Mécanisme de coordination régionale, coprésidée par Mme Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'ONU, et M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la CUA, s'est tenue en novembre 2010 pour faire le bilan des progrès réalisés et des difficultés entravant le travail du MCR et de ses neuf groupes thématiques. Cette manifestation a également été l'occasion de discuter des préparations régionales africaines en vue du Sommet planète Terre « Rio + 20 » qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012.

Au niveau sous-régional, nous ne cessons de faire d'excellents progrès en ce qui concerne l'appui que nous apportons aux communautés économiques régionales (CER). Dans le cadre de l'application du programme pluriannuel de coopération avec leurs CER, les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA ont enregistré des résultats concrets en ce qui concerne un large éventail de sujets associés à tous les domaines de travail de la CEA. En collaboration avec les CER et diverses institutions des Nations Unies, certains des bureaux sous-régionaux ont par ailleurs instauré un mécanisme de coordination sous-régionale dans leur sous-région, conformément à la recommandation du Mécanisme de coordination régionale (MCR).

Depuis le repositionnement de la CEA en 2006, les partenariats demeurent l'un des fils conducteurs de notre action. L'esprit de coopération et d'échange qui sous-tend notre travail a encore été consolidé cette année passée, à mesure que nous redoublions d'efforts pour engager des activités conjointes avec d'autres entités, en particulier la CUA, la BAD, les CER et une multitude de partenaires de développement. Le pré-

sent rapport foisonne d'exemples de tels partenariats, notamment notre travail à l'appui du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Notre action en faveur de la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), qui est hébergée dans le complexe de la CEA, s'est poursuivie en 2010. Diverses activités ont été menées en 2010 pour faciliter la mise en œuvre du programme de travail de la Coalition, visant notamment à surmonter les problèmes dans des domaines comme l'intégration régionale, les changements climatiques, la promotion de la gouvernance démocratique, et la criminalité transnationale.

Le chapitre II du rapport porte sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission (entre autres des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA) et souligne les points clés et les recommandations découlant des réunions de ceux-ci, nécessitant l'attention de la Conférence des ministres de la CEA (en tant que principal organe délibérant de la Commission) ou appelant la prise de mesures de sa part.

Les efforts pour renforcer les processus d'organisation et de gestion en vue de parvenir aux résultats envisagés se sont poursuivis l'année dernière, dans le cadre de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats, en portant une attention particulière aux aspects suivants : dispositions prises en vue de renforcer la planification, le suivi et l'évaluation des programmes (notamment en matière d'assurance qualité) ; amélioration des normes de prestation dans la gestion des ressources humaines et des moyens matériels ; et mobilisation et gestion de ressources extrabudgétaires.

Le chapitre III fait ressortir les grands progrès réalisés dans ces domaines.

Sa participation active à de nombreuses manifestations parallèles lors d'événements internationaux de haut niveau, tels la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Cancún (Mexique) et le Sommet du G-20 tenu à Séoul (République de Corée), a permis à la CEA de mettre son travail en valeur. De manière similaire, la Commission a accru ses efforts pour tisser de plus amples liens avec les médias et assurer à ses activités une couverture plus étendue.

Comme il est impossible de couvrir toutes nos activités au sein d'un seul document, le présent rapport ne souligne que les réalisations les plus importantes de 2010. Pour compléter ce rapport, une présentation plus détaillée des activités engagées, ainsi que des produits pertinents, est disponible sur le site de la CEA, à l'adresse <http://www.uneca.org/programmes>.

Je vous invite à lire le rapport, instrument principal que met en œuvre la CEA pour rendre compte de ses réalisations et résultats essentiels. J'espère que le rapport et les informations qui y figurent aideront le lecteur à établir l'utilité, la pertinence, l'efficacité et l'influence du travail de la Commission. J'ai par ailleurs la conviction que les États membres continueront d'appuyer nos efforts.



Le Secrétaire général adjoint de l'ONU  
et Secrétaire exécutif de la Commission  
économique pour l'Afrique  
**Abdoulaye Jannet**



## CHAPITRE I

# Principales activités et réalisations au titre du programme

### A. Programme ordinaire

#### 1. Analyse macroéconomique, finances et développement économique

1. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a continué de mettre l'accent sur le renforcement de la capacité des États membres d'intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans les stratégies nationales de développement visant à promouvoir la croissance afin de réduire la pauvreté et d'assurer le développement durable, notamment en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À la suite d'une révision mineure de la structure du programme de la Commission en décembre 2009, les travaux du sous-programme ont été organisés autour de quatre questions : l'analyse macroéconomique ; les finances, l'industrie et l'investissement ; le suivi des OMD et des pays les moins avancés (PMA) ; et l'appui à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

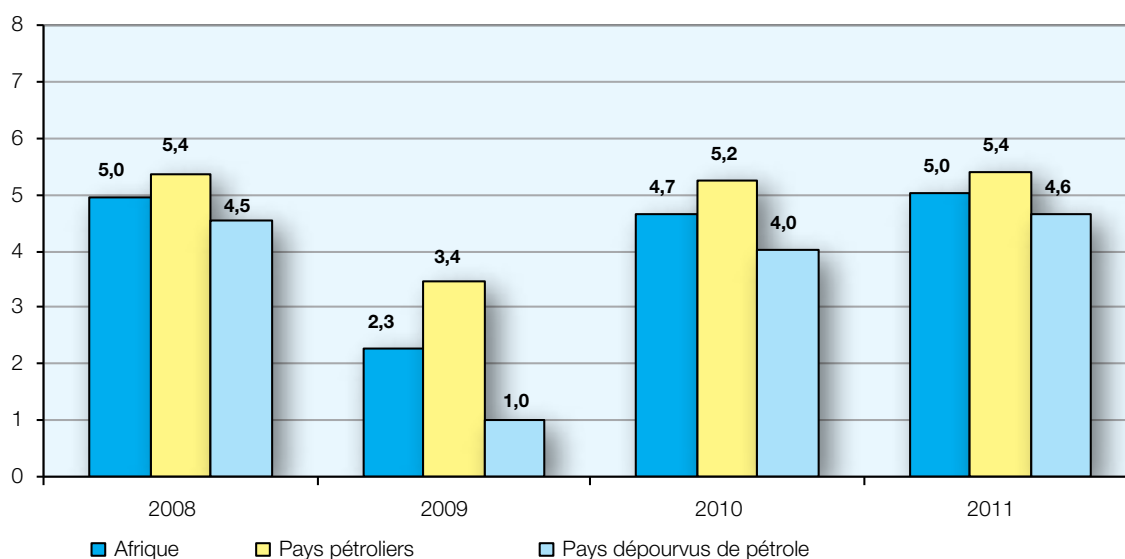
2. Dans le domaine de l'analyse macroéconomique, le secrétariat a, au cours de la période à l'examen, effectué des recherches et des analyses stratégiques, élaboré des rapports et organisé plusieurs conférences de haut niveau ainsi que des ateliers sur le renforcement des capacités ou y a contribué. Deux des principales publications annuelles de la Commission, à savoir *L'Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique* et le *Rapport économique sur l'Afrique 2010*, ont été établies dans le cadre du présent sous-programme au cours de l'année écoulée. Ces deux publications s'adressent surtout aux décideurs, aux experts techniques, aux universitaires et aux chercheurs. Le *Rapport économique sur l'Afrique*, qui est une publication phare de la CEA et de la Commission de l'Union africaine (CUA), a été lancé à la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA à Lilongwe (Malawi) en mars 2010 et présenté à plusieurs autres instances par la suite. Comme les précédentes, l'édi-

tion de 2010 passait en revue les derniers développements économiques et sociaux sur le continent et présentait une analyse de l'actualité et des nouveaux enjeux en matière de développement. Le lien entre la croissance et l'emploi en Afrique y était souligné. Le rapport a servi de base de discussion ainsi que de référence aux décideurs sur la marche à suivre pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des politiques propres à accélérer et à soutenir la croissance et donc à réduire la pauvreté en créant des emplois.

3. *L'Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique en 2010*, qui a été élaboré au cours de la période à l'examen et sera présenté à la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA en mars 2011, passe en revue la performance économique de l'Afrique au cours de l'année et fournit une analyse des grandes tendances et variables macroéconomiques aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris des projections de croissance pour l'année suivante. On y signale que la reprise économique qui s'est amorcée après la récente crise mondiale s'est maintenue et intensifiée en Afrique, le taux de croissance moyen du PIB sur le continent étant passé de 2,3% en 2009 à 4,7% en 2010. Le PIB réel par habitant dans l'ensemble du continent a également augmenté de 2,4% en 2010. Les pays exportateurs de pétrole ont enregistré une croissance plus forte que les pays importateurs. Malgré les risques de repli, les perspectives de l'Afrique restent bonnes, le taux de croissance moyen prévu pour 2011 étant de 5% (voir la figure 1 ci-dessous).

4. La reprise économique en Afrique ne s'est pas encore traduite par une réduction significative du chômage, qui reste élevé, en particulier chez les jeunes et au sein des groupes vulnérables. Les forts taux de chômage et les prix élevés des denrées alimentaires ont été à l'origine de troubles politiques et sociaux dans certains pays africains au cours de l'année écoulée. La croissance en Afrique n'a guère contribué à la création d'emplois et au progrès social en raison du manque de diversification de l'économie, laquelle reste fortement tributaire de la produc-

**Figure 1: La croissance en Afrique : comparaison entre les pays exportateurs et les pays importateurs de pétrole, 2008-2010**



**Source:** calculs effectués à partir des bases de données de la CEA et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, novembre 2010..

tion et des exportations de produits de base. Cela souligne qu'il est nécessaire de promouvoir la transformation économique de l'Afrique pour que celle-ci puisse accélérer durablement sa croissance et atteindre ses objectifs de développement social. Il est aussi nécessaire que les pays africains continuent de privilégier la stabilité macroéconomique et des politiques budgétaires responsables.

5. L'édition de 2011 du *Rapport économique sur l'Afrique* a également été élaborée au cours de la période à l'examen et elle sera lancée lors de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA. On y examine le rôle que joue l'État dans la gestion du développement en tant qu'initiateur de la transformation économique et catalyseur du développement durable. Le rapport propose un cadre d'action concret pour renforcer le rôle de l'État dans l'exécution des tâches nécessaires à la transformation économique en Afrique, à savoir la planification du processus de développement et



la formulation et la mise en œuvre de plans et de politiques de développement pertinents. Il est utilisé par les décideurs pour suivre les derniers développements économiques et sociaux en Afrique, mais il s'est aussi révélé utile pour mieux leur faire connaître les politiques et les stratégies à mettre en œuvre pour faire face aux principaux problèmes de développement de l'Afrique. Ce rapport suscite un vif intérêt et d'intenses discussions aux réunions annuelles de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA et au sein d'autres instances.

6. Comme les années précédentes, la CEA a contribué à l'examen et à la finalisation des prévisions du projet LINK pour les grandes économies africaines ainsi qu'à l'élaboration de la prochaine édition de la publication annuelle du Département des affaires économiques et sociales intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale*. En outre, le secrétariat de la CEA a contribué à la troisième édition de *Perspectives économiques en Afrique*, publication annuelle conjointe de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la CEA qui a été lancée en mai 2010 et largement diffusée au cours de l'année. Cette contribution a consisté à rédiger quatre des études par pays ainsi que des parties de la vue d'ensemble concernant l'économie politique et la gouvernance d'entreprise, l'intégration régionale et le commerce intra-africain, le commerce mondial et les négociations commerciales.

7. En ce qui concerne les finances, l'industrie et l'investissement, la CEA a continué de s'efforcer d'aider les pays africains à faire face aux effets de la crise financière et économique mondiale et de renforcer leur capacité d'élaborer et mettre en œuvre des politiques industrielles pour améliorer la compétitivité internationale du continent. En particulier, elle a continué à leur fournir un appui technique pour les aider à participer à divers forums visant à atténuer l'impact de la crise financière, comme le Sommet du G-20 tenu à Séoul (République de Corée) en novembre 2010. Pour faciliter la formulation d'une position africaine commune sur les réformes en cours de l'architecture financière internationale, la CEA a réuni à Gaborone (Botswana) en juin 2010 un groupe spécial d'experts chargé d'examiner une étude technique sur ces réformes, et cette réunion a abouti à un ensemble de recommandations de politique générale qui devrait aider à définir cette position commune.

8. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, un rapport d'étape a été élaboré et présenté à la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA à Lilongwe (Malawi) en avril 2010. Dans ce rapport, on examinait notamment dans quelle mesure les gouvernements africains et leurs partenaires de développement avaient progressé dans la réalisation des engagements qu'ils avaient pris dans les principaux domaines du financement du développement et on recensait les actions prioritaires futures à envisager afin de mieux mobiliser des ressources financières tant internes qu'externes pour le développement de l'Afrique. Une note d'orientation analysant les problèmes que pose et les perspectives qu'offre aux pays africains la mise en œuvre des Accords de Bâle sur les normes bancaires et financières avait également été élaborée.

9. Plusieurs activités ont été entreprises au cours de l'année pour promouvoir le développement industriel en Afrique, dont les suivantes : a) élaboration d'un document sur les politiques industrielles pour la transformation structurelle des économies africaines ; et b) convocation, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CUA, d'une réunion d'experts pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. Les experts ont mis en lumière les principaux enjeux des politiques industrielles en Afrique et proposé des options de développement industriel tenant compte des ressources, de la situation géographique et du poids démographique des pays africains.

10. La cinquième Conférence économique africaine, organisée conjointement par la CEA, la BAD, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Development Bank of Southern Africa (DBSA) à Tunis en octobre 2010 sur le thème « Établir un plan d'action pour la relance économique et la croissance à long terme de l'Afrique », a réuni un certain nombre de ministres des finances et de gouverneurs de banques centrales ainsi que de chercheurs et d'experts du développement qui ont procédé à des échanges des vues sur certains des principaux problèmes auxquels l'Afrique doit faire face. Les participants ont souligné l'importance de la bonne gouvernance, du développement des infrastructures et du secteur privé et de la mobilisation des ressources nationales pour lutter contre bon nombre de ces problèmes. Cette conférence annuelle est devenue pour les décideurs et les praticiens du développement une tribune de premier plan pour mener des discussions et échanger des idées sur les questions de développement en Afrique, permettant ainsi de faire le lien entre les connaissances et l'élaboration des politiques sur le continent.

11. En ce qui concerne le suivi de la réalisation des OMD, le lancement du Rapport 2010 sur les OMD en Afrique, élaboré conjointement par la CEA, l'Union africaine, la BAD et le PNUD, a été une réalisation majeure. Selon ce rapport, les pays africains et leurs partenaires de développement ont montré une forte volonté d'atteindre les OMD. On y signale une tendance positive en ce qui concerne l'ensemble des OMD sur le continent, mais cette amélioration est variable selon les objectifs et les pays et à l'intérieur des pays. En ce qui concerne la réduction des taux de pauvreté, des progrès ont été enregistrés en raison de l'amélioration du contexte politique, économique et social dans la majeure partie du continent. Le rapport, qui s'appuie sur les chiffres actualisés et harmonisés les plus récents provenant des bases de données statistiques des organismes des Nations Unies et de l'OCDE, révèle que l'Afrique a certes pris du retard par rapport aux autres régions dans la réalisation des OMD, mais que les pays africains, grâce au soutien de leurs partenaires de développement internationaux, dont la CEA, la BAD et le PNUD, ont adopté un certain nombre de mesures novatrices pour remédier aux effets négatifs des options de développement choisies et accélérer la réalisation des OMD. Un grand nombre d'entre eux ont utilisé les OMD comme cadre de planification du développement afin de renforcer la coordination et de répercuter les OMD aux niveaux décisionnels inférieurs.

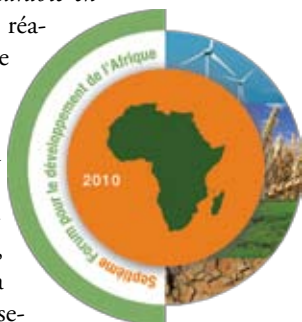
12. Pour aider à accélérer la réalisation des OMD, la CEA a organisé la cinquième réunion du Groupe de réflexion africain sur les stratégies de réduction

de la pauvreté et les OMD à Lusaka (Zambie) en octobre 2010. Le but principal de la réunion était de contribuer au renforcement des régimes de protection sociale en Afrique par la formation réciproque et l'échange de connaissances. À mesure que s'approche la date butoir de 2015, les efforts s'intensifient partout en Afrique pour accélérer la réalisation des Objectifs. Les gouvernements africains ont davantage recours à des politiques de protection sociale pour promouvoir la croissance et le bien-être humain, notamment dans le contexte des OMD. La protection sociale peut, par le biais de différents mécanismes, contribuer au progrès social et notamment aider à atteindre les objectifs. La réunion a notamment produit une série de recommandations à l'intention des décideurs sur les moyens de faire en sorte que les régimes actuels de protection sociale soient plus utiles pour accélérer la réalisation des OMD. Elle a également contribué à définir une position africaine sur la protection sociale pour les débats sur les OMD. Enfin, elle a permis aux pays qui ont pris du retard de profiter de l'expérience de ceux qui ont accompli des progrès remarquables.

## 2. Sécurité alimentaire et développement durable

13. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA s'efforce de renforcer la capacité des États Membres de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes visant à assurer la sécurité alimentaire et le développement durable. Certaines des principales activités qui ont été menées dans ce but pendant l'année écoulée sont décrites ci-dessous.

14. Le septième Forum pour le développement de l'Afrique, organisé conjointement avec la CUA et la BAD à Addis-Abeba en octobre 2010 sur le thème *Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique*, a été l'une des réalisations marquantes de l'année à mettre à l'actif du sous-programme. Cette réunion, qui a rassemblé plus de 1000 représentants de gouvernements africains, du secteur privé, de la société civile, d'établissements de recherche, d'universités et des partenaires de développement, avait pour objectif d'engager des débats et de dégager un consensus sur la question de savoir comment l'Afrique pourrait effectivement réagir aux problèmes et aux opportunités résultant des changements climatiques.



Dans la déclaration de consensus qu'ils ont adoptée à l'issue du Forum, les participants ont mis en lumière certains de ces problèmes et opportunités concernant l'économie, la paix et la sécurité, la gouvernance et la volonté politique, l'intégration, le développement des infrastructures, le développement social et humain, l'innovation scientifique et technologique et le renforcement des capacités. Ils ont signalé par exemple que les changements climatiques pourraient gravement compromettre les progrès vers le développement durable, y compris la réalisation des OMD, mais qu'ils offraient aussi la possibilité de continuer d'œuvrer pour le développement durable à condition que le sens des responsabilités et la bonne gouvernance prévalent à tous les niveaux, et ils ont défini 56 points d'accord sur un certain nombre de questions concernant ces changements qui sont vitales pour l'Afrique. Se fondant sur des éléments attestant la réalité et l'impact des changements climatiques, les différentes parties prenantes sont convenues que les grands pays émetteurs devaient réduire considérablement leurs émissions et que la communauté internationale devait aider l'Afrique à promouvoir une croissance diversifiée, équitable, économe en ressources et respectueuse de l'environnement.

15. Cette déclaration de consensus a contribué au renforcement de la participation de l'Afrique aux négociations internationales sur les changements climatiques et à la définition de la position commune du continent à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún (Mexique). Elle permettra également de sensibiliser les parties prenantes aux préoccupations et aux priorités de l'Afrique concernant le régime international sur les changements climatiques applicable après 2012 et de les amener à un consensus à ce sujet. Elle servira aussi de base pour l'élaboration d'un plan d'action africain sur les changements climatiques que la BAD, la CEA et la CUA mettront en œuvre conjointement en collaboration avec d'autres parties prenantes et d'autres partenaires.

16. La CEA, en collaboration avec la CUA, le PNUE et l'ONUDI, a également participé à la dix-huitième session de la Commission du développement durable à New York en mai 2010. La Commission a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant le groupe thématique de questions ci-après: transport, produits chimiques, gestion des déchets, extraction minière et cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. Lors de



cette session, la CEA, en collaboration avec la CUA, le PNUE et l'ONUDI, a fourni un appui technique aux États membres africains pour faciliter leurs discussions régionales et leur permettre de participer effectivement aux discussions thématiques. L'Afrique a clairement exprimé ses préoccupations et ses priorités concernant ce groupe thématique de questions et il en a été dûment rendu compte dans le rapport de la session.

17. En tant qu'organisme chargé de coordonner les processus régionaux de préparation des grandes conférences et sommets mondiaux sur le développement durable, la CEA a entrepris une série d'activités au cours de l'année pour faciliter la participation de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Conférence Rio +20) qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en janvier 2012. Dans ce contexte, la onzième session du Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations des Nations Unies opérant en Afrique a permis d'effectuer le travail de sensibilisation et de mobiliser les soutiens nécessaires pour bien préparer la participation de l'Afrique à la Conférence Rio +20.

18. Les liens entre le commerce, l'environnement et le développement durable ont été le thème central d'un atelier de formation organisé en collaboration avec le PNUE en janvier 2011 à l'intention de décideurs et de responsables des États membres et de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'objectif de cet atelier était de mieux informer les décideurs et d'accroître leurs capacités afin qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques commerciales et environnementales qui se renforcent mutuellement.

19. Les principales contraintes qui entravent le développement des agro-industries en Afrique sont notamment le niveau élevé de risque commercial dans le secteur agricole et l'ampleur des investissements requis. Ces contraintes sont aggravées par le développement insuffisant des services agricoles, la taille trop petite des exploitations et des conditions économiques et financières qui n'encouragent pas particulièrement à investir dans des entreprises privées. Le partenariat public-privé est un mécanisme institutionnel important pour atténuer les risques auxquels sont exposées les entreprises agro-industrielles, qu'il s'agisse d'entreprises de production ou de prestataires de services. C'est pourquoi la CEA, en collaboration avec d'autres partenaires, a organisé une conférence de haut niveau sur les agro-industries en Afrique à Abuja (Nigéria) en mars 2010. La déclaration publiée à l'issue de cette conférence préconise une action concertée pour accélérer le développement des agro-industries.

À titre d'activité de suivi, la CEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont élaboré un cadre permettant d'analyser le contexte, les tendances et les politiques en matière de développement national qui déterminent l'utilité et la nécessité de partenariats agro-industriels public-privé et de tirer des enseignements en ce qui concerne les défis et les questions spécifiques à prendre en considération lors de l'instauration de tels partenariats.

20. La CEA a continué à renforcer sa collaboration avec la CUA, la FAO et l'ONUDI en élaborant et en mettant en œuvre un programme sur les chaînes de valeur régionales intégrées pour les produits alimentaires et agricoles stratégiques dans les sous-régions de la CEDEAO et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Un groupe d'experts convoqué à Addis-Abeba en janvier 2011 a examiné un projet visant à développer et promouvoir de telles chaînes de valeur en Afrique. Ce projet comprend une activité pilote concernant trois produits agricoles stratégiques (bétail, maïs et riz) dans les sous-régions du COMESA et de la CEDEAO. Pour faire avancer cet important dossier, le groupe d'experts a constitué une équipe de travail comprenant la CEA, la CUA, la FAO, le PNUE, l'ONUDI, le COMESA, la CEDEAO, l'International Livestock Research Institute, le Centre international de développement des engrais, Africa Rice, des représentants du secteur privé et des groupes d'agriculteurs.

21. De même, plusieurs activités ont été entreprises pour continuer à mettre en œuvre le document intitulé *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique*, qui est le fruit d'une initiative lancée conjointement en 2009 par la CUA, la CEA et la BAD et qui a été largement diffusé lors de plusieurs manifestations majeures aux niveaux régional et sous-régional comme la Table ronde des présidents africains sur la réforme agraire tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en août 2010 et le lancement officiel de la phase de mise en œuvre de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement africains sur les ressources foncières.

22. Dans le domaine de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, la CEA a fourni à plusieurs reprises des services consultatifs en réponse à des demandes urgentes des États membres et de leurs institutions. Elle a aussi aidé à assurer le service fonctionnel des réunions suivantes: Forum régional sur « l'eau agricole » organisé par l'Autorité du Bassin de la Volta en mai 2010 à Accra (Ghana), réunion de coordination du Zambèze et vingt et unième réunion du Groupe régional du secteur de l'eau de la Communauté de développement de l'Afrique australe

(SADC) à Gaborone (Botswana) en juin 2010, et atelier régional commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe sur les changements climatiques à Nairobi (Kenya) en mars 2010. En outre, le secrétariat de la CEA a co-organisé et accueilli la sixième réunion ordinaire du Groupe ONU-Eau/Afrique d'organismes et de partenaires en janvier 2011 et la troisième Semaine de l'eau en Afrique à Addis-Abeba (Éthiopie) en novembre 2010.

### 3. Gouvernance et administration publique

23. Ce sous-programme a pour objet d'améliorer la capacité des États membres de promouvoir des pratiques de bonne gouvernance pour réaliser les principaux objectifs de développement, y compris les OMD et les priorités du NEPAD. La CEA a donc entrepris un large éventail d'activités visant à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique et en particulier le renforcement de l'administration publique et de la gestion du secteur public afin d'assurer des services efficaces, à encourager le développement du secteur privé, à renforcer le rôle et la capacité de la société civile et à aider le Mécanisme d'évaluation intra-africaine (APRM) à améliorer la gouvernance en Afrique.

24. Plusieurs rapports et analyses sur la bonne gouvernance ont été entrepris ou achevés. Les travaux préparatoires de la troisième édition du rapport sur la gouvernance en Afrique ont été achevés au cours de la période à l'examen et le rapport est maintenant en cours d'élaboration. Les activités de fond au cours de la phase préparatoire ont notamment consisté à élaborer et examiner des documents de base, à définir une méthodologie et des outils de recherche et à convoquer trois réunions d'experts pour affiner cette méthodologie et ces outils ainsi que les idées et le plan du rapport. En outre, un atelier technique a été organisé au début de décembre 2010 à l'intention d'un certain nombre d'institutions nationales de recherche pour les informer sur le contexte, les modalités, les processus, la gestion et la production des rapports nationaux pour la troisième édition du rapport sur la gouvernance en Afrique.

25. *Cette troisième édition*, qui a pour thème les élections et la gestion de la diversité en Afrique, couvrira entre 40 et 45 pays. La CEA travaille en étroite collaboration avec le PNUD sur ce projet, notamment pour faciliter l'élaboration des rapports nationaux. On compte que le rapport aidera les États membres à faire des élections des instruments plus efficaces pour gérer la diversité, tout en préservant les idéaux démocratiques de crédibilité, de transparence et d'équité.

Cela devrait contribuer à rendre les élections moins violentes et moins contestées et promouvoir une gouvernance sans exclusive en Afrique. En plus du rapport thématique biennal, il est prévu d'établir tous les six ans un rapport général sur les progrès qu'accomplissent les pays africains en matière de gouvernance.

26. Un autre document important qui a été achevé et lancé au cours de l'année est *le rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement*, élaboré conjointement par la CEA et l'OCDE. Les principaux faits saillants du rapport de 2010 ont été présentés par le Secrétaire exécutif de la CEA au vingt-troisième Sommet du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD tenu en juillet 2010 à Kampala (Ouganda). Lors de ce sommet, le Comité d'orientation a invité la CEA et l'OCDE à poursuivre le processus d'examen mutuel et a en faire leur principal outil de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre des engagements pris par les pays africains et leurs partenaires en vue du développement économique de l'Afrique. Le rapport a été officiellement lancé en septembre 2010 à New York par le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OCDE en marge de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également été examiné lors du Forum pour le partenariat avec l'Afrique au Malawi en octobre 2010 et il a été largement diffusé.

27. Un certain nombre d'activités ayant pour objet d'aider à accroître l'efficacité de l'administration et du secteur publics et notamment des services qu'ils fournissent ont été entreprises au cours de l'année, en particulier pour renforcer les capacités des organismes de lutte contre la corruption et des parlements africains et améliorer la gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources intérieures en Afrique.

28. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, les activités ci-après ont notamment été exécutées : a) atelier de formation à l'intention des organismes nationaux anticorruption des pays d'Afrique centrale, organisé en octobre 2010 à Yaoundé (Cameroun) en partenariat avec le PNUD et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale (BSR-AC). Le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad y étaient représentés. L'atelier a permis de recenser les besoins et les problèmes spécifiques des organismes anticorruption des pays de la sous-région et d'élaborer un plan d'action pour les aider à y faire face ; b) atelier de formation sur la lutte contre la corruption à l'intention de 15 États membres organisé en août 2010 par l'Institut sur la gouvernance démocrati-

que du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) à Dakar (Sénégal).

29. Les activités ayant pour objet d'aider à renforcer la capacité des parlements africains ont notamment consisté à élaborer une publication sur le rôle des parlements dans la promotion des meilleures pratiques en matière de gouvernance (*The Role of Parliaments in Promoting Best Practices in Governance*) dans laquelle sont évalués la capacité et l'efficacité des parlements nationaux en Afrique, leurs modalités de fonctionnement, le niveau d'autonomie dont ils jouissent, leur financement et leurs relations avec les pouvoirs exécutif et judiciaire. À titre de contribution aux travaux visant à améliorer la gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources intérieures, une étude a été réalisée et présentée à un groupe spécial d'experts qui s'est réuni à Banjul (Gambie) en novembre 2010.

30. Une manifestation organisée par la CEA en marge de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'UA et la CEA tenue à Lilongwe (Malawi) en mars 2010 a permis d'attirer l'attention des décideurs sur le problème crucial des flux financiers illicites en provenance d'Afrique et leurs effets sur le développement du continent. Il s'agissait pour les participants, à savoir des experts de plusieurs organisations africaines et extérieures à l'Afrique, y compris de grands organismes privés, d'examiner et de proposer des mesures pour faire face à ce problème, en particulier dans le contexte de la crise économique et financière mondiale récente, qui se traduit par un tarissement rapide des ressources extérieures affectées au développement. Il a notamment été proposé de mettre en place à la CEA une commission chargée de coordonner les efforts internationaux, régionaux et nationaux visant à remédier aux effets néfastes des flux financiers illicites sur le développement de l'Afrique. Les travaux sont en cours pour établir officiellement cette commission en 2011.

31. En tant que partenaire stratégique, la CEA a largement contribué à la mise en œuvre effective du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (APRM) au cours de l'année en envoyant des missions de soutien et d'évaluation dans les pays, en fournissant une assistance technique pour la rédaction de rapports et de programmes d'action nationaux et en organisant des ateliers de formation pour renforcer les capacités des parties prenantes dans le cadre du processus APRM. Des missions de soutien et d'évaluation ont été envoyées dans différents pays en 2010 et 13 autres ont fait l'objet d'évaluations par des pairs au cours de la période. Dans plusieurs pays, dont l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et la

Zambie, le processus d'évaluation est bien avancé et devrait être achevé dans le courant de 2011. Un atelier de formation sur le renforcement du rôle et de la participation effective des parlementaires dans le processus APRM à l'intention des pays francophones et lusophones ayant déjà adhéré au Mécanisme a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) en mai 2010. Cet atelier a réuni 60 participants de 16 pays. En outre, la CEA a élaboré et diffusé des directives simplifiées relatives à l'intégration et à l'harmonisation des programmes d'action nationaux du APRM avec les programmes de développement nationaux existants et le cadre de dépenses à moyen terme. En septembre 2010, un groupe d'experts s'est réuni à Kampala pour examiner et valider une synthèse des problèmes rencontrés et de l'expérience acquise par quatre pays choisis par la CEA et le PNUD (Bénin, Ghana, Ouganda et Rwanda) dans le cadre de leurs plans d'action nationaux. Parmi les autres activités de soutien au APRM, on peut citer la deuxième réunion technique sur la rationalisation du questionnaire du APRM et une réunion spéciale d'experts chargés d'analyser de façon plus approfondie les meilleures pratiques et les enseignements du APRM en vue de la publication d'un ouvrage à ce sujet.

32. La CEA a également soutenu le processus APRM en aidant les États membres à mettre en place et à tenir à jour une base de données, notamment en donnant accès à des sources de données, en facilitant l'échange d'informations et d'expériences et en organisant des ateliers de mobilisation et de sensibilisation afin que les différentes parties prenantes connaissent mieux les rôles respectifs qu'elles ont à jouer dans le processus APRM. En particulier, elle a aidé des organisations de la société civile africaine et des réseaux d'organisations non gouvernementales à renforcer leur participation à ce processus.

33. La société civile est au cœur et à la base des efforts visant à atteindre les OMD en Afrique et sa participation au processus de développement est indispensable pour progresser. Ces dernières années, la CEA a accordé une importance accrue au renforcement de ses relations avec les organisations de la société civile (OSC), à la fois pour que celles-ci puissent participer plus facilement à l'élaboration des politiques et pour qu'elle puisse elle-même s'acquitter plus efficacement de son mandat. Au cours de l'année à l'examen, la participation de la société civile aux travaux de la CEA s'est encore améliorée, en grande partie en raison de la renaissance du Centre africain pour la société civile, qui a aidé à définir un processus de dialogue structuré entre la CEA et les OSC. Le Centre rassemble également des informations pertinentes et actuelles sur les questions liées au rôle de la société civile dans le déve-

loppement et la gouvernance et facilite l'établissement de liens effectifs fondés sur des programmes entre les OSC africaines et la communauté de développement internationale.

34. Dans le cadre de ses efforts constants visant à renforcer le rôle de la société civile dans le développement de l'Afrique, la CEA a ouvert en mai 2010 le portail web du Centre africain pour la société civile dans le but de fournir des informations intéressantes aux OSC. Ce portail propose divers annuaires, et plus de 1000 ONG et réseaux d'ONG nationales et régionales y sont répertoriés. Elle a organisé un atelier de formation sur le rôle des OSC dans la médiation des conflits et la consolidation de la paix, qui a eu lieu à Maurice, ainsi qu'une réunion d'experts sur le renforcement de la participation populaire et la bonne gouvernance. Dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue à Istanbul (Turquie) en 2011, une réunion de l'Assemblée des OSC africaines sur le Programme d'action de Bruxelles a également été organisée en mars 2010 au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba.

35. L'objectif des activités menées dans le domaine du développement du secteur privé était de contribuer à renforcer les partenariats public-privé et de soutenir le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Reconnaisant la complémentarité des rôles des secteurs public et privé dans le développement durable, la CEA a entrepris plusieurs activités visant à accroître la participation du secteur privé dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'énergie, l'agriculture et les agro-industries et les services publics.

36. Un forum régional sur l'investissement a été organisé conjointement par la CEA, la CUA et la BAD en novembre 2010 dans le cadre d'une série d'activités comprenant une conférence thématique sur les infrastructures et les services énergétiques et une exposition sur les technologies et les services énergétiques pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Une table ronde organisée dans le cadre de ce forum a également permis à des décideurs de haut niveau et à des responsables d'entreprises africaines et extérieures à l'Afrique d'examiner les possibilités d'investir sur le continent, en particulier dans certains projets nationaux et sous-régionaux prêts à être exécutés.

37. Le rôle du secteur privé dans le renforcement de l'intégration régionale en Afrique a été réaffirmé par une étude récente dans laquelle le secrétariat de la CEA a analysé les défis de l'intégration économique en Afrique, évalué le rôle du secteur privé dans cette

intégration et mis en exergue les meilleures pratiques reproductibles et les enseignements tirés pour ce qui est de promouvoir l'intégration régionale grâce à la participation du secteur privé dans divers domaines, notamment le commerce intra-africain et l'infrastructure. Une formation collective sur les partenariats public-privé a également été organisée afin de renforcer la capacité institutionnelle et organisationnelle de l'administration et des entreprises publiques en vue d'une amélioration des services en Afrique.

#### **4. Information et science et technologie au service du développement**

38. Les activités entreprises par la CEA au titre de ce sous-programme portent essentiellement sur l'amélioration de la capacité des pays africains d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques nationales et sectorielles en matière de technologies de l'information et des communications (TIC), et de science, de technologie et d'innovation, ainsi que des stratégies de géo-information au service du développement. Au cours de l'année passée, plusieurs étapes importantes ont été franchies dans l'appui à cet objectif. Avec le soutien de la CEA, six pays africains (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Mali et Niger) ont achevé la mise en œuvre de leurs politiques et plans nationaux et sectoriels concernant l'infrastructure des technologies de l'information et des communications et leur application dans des secteurs clefs tels que la santé, l'agriculture, l'éducation, le commerce et les services gouvernementaux. Quatre autres pays (Bénin, Ghana, Nigéria et Rwanda) mettent actuellement la dernière main à leurs politiques et plans nationaux et sectoriels en matière de TIC. À l'échelon sous-régional, la CEA a aussi contribué à l'élaboration de la stratégie électronique de la SADC.

39. D'importants progrès et réalisations ont été également obtenus dans l'harmonisation des politiques et plans nationaux en matière de TIC et la mise en place de cadres sous-régionaux aux fins de l'intégration économique régionale. L'harmonisation du cadre juridique des TIC qui a commencé au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA a été étendue à d'autres communautés économiques régionales (CER). Cela renforcera la sécurité de l'économie du savoir en Afrique et la confiance vis-à-vis d'elle. Dans le même ordre d'idées, l'appui continu apporté par la CEA aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre du programme stratégique de la cybersécurité en Afrique qui vise à harmoniser la cyberléislation sur le continent a abouti à l'élaboration d'un projet de convention régionale sur la cyberléislation.

40. L'initiative sur le renforcement des capacités pour la mesure de l'accès des ménages et des entreprises aux TIC et de l'utilisation de ces technologies a été davantage renforcée au cours de la période considérée grâce à l'organisation conjointe par la CEA, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), d'ateliers de formation dans ce domaine. Cette initiative a grandement contribué au renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique dans les pays africains tant anglophones que francophones. Elle a abouti à la mise au point d'une liste de base d'indicateurs relatifs à l'impact socioéconomique des TIC, qui sont actuellement mis en oeuvre en Tunisie. La mise au point d'indicateurs sur l'administration électronique dans le cadre du partenariat international pour la mesure des TIC au service du développement était une autre réalisation importante obtenue au cours de la même période.

41. Une autre grande initiative entreprise au cours de la période considérée a été la création du réseau du savoir des télécentres communautaires africains auxquels participent plus de 18 télécentres communautaires et huit réseaux de télécentres nationaux des pays suivants : Burundi, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. L'initiative des réseaux régionaux du savoir fait partie d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement, auquel participent les cinq commissions régionales de l'ONU sous la conduite de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), et dont le principal objectif est de démarginaliser les pauvres et les communautés désavantagées grâce à la transformation des points d'accès des TIC existant dans certains pays situés dans différentes régions du monde en plates-formes d'échange pour les réseaux mondiaux du savoir, l'accent étant mis en particulier sur l'accès des femmes à ces services.

42. La CEA a également appuyé d'autres initiatives en matière de TIC au cours de la période considérée. Les TIC ont été utilisées dans la mise au point de prototypes d'« écoles rurales électroniques en langues africaines (ERELA) » qui facilitent l'apprentissage et l'enseignement électroniques des langues locales. Un prototype est déjà opérationnel et est utilisé dans les écoles primaires au Cameroun. La CEA a également aidé à l'élaboration d'un plan-cadre des TIC pour les parlements nationaux de la Zambie, du Swaziland et du Botswana, et le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA) a depuis lors dispensé aux parlementaires africains du Swaziland et des pays de la Communauté de développement de l'Afrique

australe (SADC) une formation aux éléments essentiels des TIC destinée aux dirigeants politiques. Les versions électroniques des cours ([www.uneca.org/elearnafrica](http://www.uneca.org/elearnafrica)) ont été lancées en janvier 2011.

43. Dans le domaine de la géo-information, la CEA a continué à appuyer la mise en place et en oeuvre des infrastructures de données spatiales en tant que mécanisme approprié pour la production, la gestion, la diffusion et l'utilisation des données spatiales et des produits d'information à l'échelle régionale et nationale. À cet égard, la CEA a fourni une aide technique dans la mise au point des outils nécessaires aux États membres pour exploiter les systèmes d'information géographique (SIG) aux fins du développement socioéconomique et de la réalisation des OMD. Ainsi, plusieurs pays africains ont commencé à élaborer des stratégies sectorielles pour harmoniser les systèmes d'information géographique dans le but de rendre les TIC relevant de ce domaine applicables à divers secteurs. La Côte d'Ivoire a mis au point sa stratégie nationale de l'infrastructure des données spatiales et le Soudan a mis en place le Réseau d'information sur les ressources en eau du Sud-Soudan (SWICH). Un certain nombre d'activités ont été également entreprises en Éthiopie, en Afrique du Sud, au Sénégal et au Swaziland, pour promouvoir la géométrisation des politiques et des applications, notamment la mise en place d'une infrastructure centrale de données spatiales ; l'utilisation de Web 2.0 pour la promotion d'une infrastructure de données spatiales à vocation participative ; et l'adoption d'un programme d'activités pour le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (RCMRD) pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. En outre, le Gouvernement ghanéen a bénéficié d'une aide dans la mise en place d'un système national pour la dénomination et le numérotage des rues, sans oublier le renforcement des capacités, les activités de sensibilisation, et la fourniture d'images satellite de très haute résolution et géoréférencées couvrant le Grand Accra.

44. En poursuivant ses efforts tendant à promouvoir l'utilisation de la science et de la technologie et l'innovation aux fins du développement économique de l'Afrique et en mettant à profit le succès de la première Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, la CEA, en collaboration avec la CUA et d'autres partenaires, a organisé la deuxième Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique en juin 2010 sous le thème Science, innovation et entrepreneuriat ([www.uneca.org/sciencewithafrica](http://www.uneca.org/sciencewithafrica)). Cette Conférence a réuni plus de 500 participants, dont des chefs d'entreprise, des chercheurs et des responsables politiques pour réfléchir à des moyens innovants d'améliorer la mise au point de la tech-

nologie et de rendre plus efficaces son transfert et sa commercialisation en Afrique. La Conférence a examiné les politiques, mesures et mécanismes visant à promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise dans divers domaines tels que l'agriculture, les TIC, la santé, l'infrastructure, la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, la science verte et le changement climatique, entre autres.

45. L'un des résultats les plus importants de la Conférence a été le lancement du Fonds africain de dotation pour la science, la technologie et l'innovation (ASTIEF), le premier de son genre, qui vise à aider les particuliers ainsi que les institutions de recherche et de développement à commercialiser les produits de leurs travaux de recherche. Elle a également lancé le tout premier réseau africain de mise au point et de transfert de technologie, qui a pour vocation de générer une valeur économique et sociale des produits de la recherche et du développement en facilitant l'adaptation de la technologie, sa diffusion et sa commercialisation et en encourageant l'investissement dans la recherche-développement. Parmi les principales activités qu'entreprendra ce réseau figurent l'organisation de programmes de formation et d'ateliers de sensibilisation sur la protection de la propriété intellectuelle et sa gestion, ainsi que la commercialisation de la technologie et l'exposition de ses produits. En outre, il mettra des plates-formes électroniques, des bases de données et des ressources de connaissances à la disposition des gestionnaires et des responsables du transfert de technologie et offrira son appui aux initiatives de transfert de technologie au profit des sociétés et des PME. La Conférence organisera également des forums et des ateliers tels que le forum sur l'investissement au service de l'innovation, une table ronde sur le thème « Les femmes et l'innovation », un atelier sur la science, l'innovation et la communication, et une foire sur les brevets, et se chargera de la présentation du rapport sur la qualité de l'eau en Afrique.

46. En ce qui concerne la science et la technologie, et comme suite au processus du cadre d'innovation africain lancé par la CEA, trois initiatives relatives à l'élaboration de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation ont été entreprises au Bénin, au Mali et au Sénégal. Cinq autres pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Niger et au Togo) ont également demandé une aide dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs politiques en matière de science, de technologie et d'innovation. À l'échelle sous-régionale, la CEA collabore avec la Commission de la Communauté de la CEDEAO dans l'élaboration de la politique de cette communauté en matière de science et de technologie (ECOPOST).

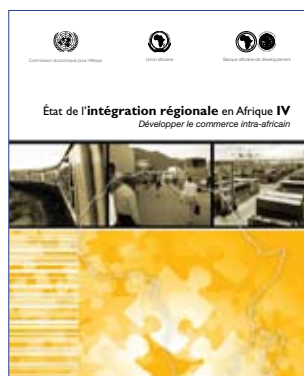
47. Dans le cadre de ses activités de mobilisation et de sensibilisation, la CEA a continué à héberger et à appuyer l'Initiative Accès aux connaissances scientifiques en Afrique (ASKIA) qui vise à faciliter l'accès des hommes de science, des décideurs, des étudiants et des chercheurs africains aux connaissances scientifiques. Plusieurs autres activités relevant de l'initiative du Centre d'innovation pour l'Afrique sont en cours de mise en oeuvre en appui au développement du secteur des entreprises en Afrique. La CEA appuie et héberge également le secrétariat du Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (ANDI). Conçu par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ce réseau vise à promouvoir et à entretenir une plate-forme africaine d'innovation en matière de produits de santé qui répond aux besoins des Africains en la matière. ANDI créera un réseau régional de centres d'excellence, ainsi qu'un centre d'échange régional, financera des projets de collaboration régionale et mettra en place les capacités nécessaires pour appuyer la recherche-développement dans le domaine des produits de santé et aidera à faciliter leur commercialisation. Il mettra à profit certaines des principales activités de la CEA en matière de science, de technologie et d'innovation et lui apportera également son aide en ce domaine.

48. En ce qui concerne la création de bibliothèques, un répertoire institutionnel (<http://repository.uneca.org/>) a été mis en place au cours de la période considérée. Ce répertoire offre des moyens électroniques de publication, de collecte, de gestion et de conservation de données sur les activités de la CEA. Il fournit des informations et des connaissances, introuvables ailleurs, ayant trait au développement économique et social en Afrique, notamment les rapports des réunions et des conférences de la CEA. Ce répertoire est une initiative de collaboration entre la Division des TIC, de la science et de la technologie et de la Division de l'administration de la CEA et constitue un bon exemple de l'« unité dans l'action » de la CEA.

## **5. Commerce, coopération économique et intégration régionale**

49. Au cours de la période considérée, la CEA a continué à axer ses activités relevant de ce sous-programme sur le renforcement du processus d'intégration régionale en Afrique grâce à l'intensification des échanges intra-africains et de l'intégration physique, en accordant une attention particulière à la mise en place de l'infrastructure et à la mise en valeur des ressources naturelles, conformément à la vision de l'Union africaine.

50. Une réalisation majeure en matière d'appui à l'élaboration et à l'harmonisation des politiques dans le domaine de l'intégration régionale était la publication et le lancement de la quatrième édition du rapport sur l'*État de l'intégration régionale en Afrique* (ARIA IV). Il s'agit d'un rapport biennuel établi conjointement par la CEA, la CUA et la BAD et portant sur l'évaluation de l'état de l'intégration régionale en Afrique et le recensement des difficultés et d'autres facteurs influant sur le processus d'intégration, et ce afin d'aider les pays membres à concevoir et à mettre en oeuvre des politiques et des stratégies appropriées. Le premier rapport (ARIA I) publié en mai 2004, a fourni une évaluation globale approfondie de l'état de l'intégration régionale en Afrique. ARIA II, publié en mai 2006 a examiné la question de la rationalisation de la multiplicité des groupements d'intégration et de l'appartenance à plus d'un groupement. Publié en 2008, ARIA III a traité de la question de la convergence des politiques macroéconomiques. Quant à ARIA IV, qui a porté essentiellement sur le thème « Renforcer le commerce intra-africain », il a été lancé en mai 2010 à Abidjan (Côte d'Ivoire) pendant la réunion annuelle de la BAD.



51. ARIA IV analyse de manière empirique et détaillée les raisons de la faiblesse continue du volume des échanges intra-africains pendant ces dernières décennies et propose des recommandations concrètes pour inverser la tendance, de façon à permettre aux pays africains de tirer profit de l'intensification des échanges interrégionaux. Le manque de diversification et de compétitivité des économies africaines figurait parmi les principaux facteurs entravant le développement de ces échanges. D'autres obstacles de taille au commerce interrégional traités dans le rapport en question comprennent l'état déplorable de l'infrastructure commerciale, le manque de coordination macroéconomique en général, ainsi que la multiplicité des monnaies africaines et leur inconvertibilité. Le rapport a été largement distribué aux responsables de l'élaboration des politiques et aux parties prenantes, notamment les CER. Ses constatations et conclusions ont amené la Conférence des ministres africains du commerce à adopter une résolution demandant d'accélérer l'établissement en Afrique d'une zone de libre-échange continentale.

52. Dans le domaine des échanges intra-africains et de la facilitation du commerce, trois ateliers régionaux et des visites d'étude sur la facilitation du commerce et des échanges intra-africains ont été organisés à Dar es-Salaam, Accra et Mombasa au cours de la période considérée. Ces ateliers ont permis aux parties prenantes de partager leurs expériences et leurs pratiques optimales et d'en tirer des enseignements dans les domaines de la facilitation du commerce, du fonctionnement des activités portuaires et de la gestion des corridors en Afrique. Ils ont également aidé à enrichir les connaissances en matière de facilitation du commerce de quelque 200 parties prenantes représentant des autorités portuaires, des institutions de gestion de corridors, des sociétés de transport et des agences maritimes, les ministères du commerce, des conseils de chargeurs maritimes, les autorités douanières et les services de l'immigration et les CER. En outre, et dans le cadre du suivi direct de ces ateliers, la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a entrepris un programme visant à harmoniser et à libéraliser le transport transfrontières de marchandises dans cette sous-région afin d'y améliorer les échanges.

53. En matière de commerce international, plusieurs activités ont été entreprises en vue de renforcer la capacité des pays africains de participer de manière efficace aux diverses négociations et arrangements commerciaux internationaux dans le cadre du système commercial multilatéral, l'accent étant mis particulièrement sur les Accords de partenariat économique (APE), l'aide au commerce et l'African Growth and Opportunity Act [(Loi en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés) (AGOA)]. À cet égard, un Atelier a été organisé à Nairobi (Kenya) en avril 2010 sur les questions concernant les négociations relatives à l'accès aux marchés des produits non agricoles et les barrières non tarifaires dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet Atelier a servi de cadre pour les négociateurs commerciaux africains, les représentants de l'UE et les CER, ainsi qu'aux responsables du commerce, pour leur permettre de dégager un consensus et une position africaine commune sur les questions relatives aux barrières non tarifaires, si bien que le Groupe africain à Genève a participé plus activement aux négociations portant sur l'accès aux marchés des produits non agricoles et les questions des barrières non tarifaires.

54. S'agissant de l'AGOA, la CEA a mis au point, en partenariat avec la CUA, un ensemble de propositions et de moyens d'action à examiner par les pays africains lorsque les préférences accordées actuellement dans le cadre de l'AGOA viendront officiellement à échéance à la fin de 2015. Ces moyens d'action ont été exami-

nés et approuvés par la sixième session ordinaire des ministres du commerce de l'Union africaine, tenue à Kigali (Rwanda) en novembre 2010. Cela a incité lesdits ministres à adopter une Déclaration sur un cadre stratégique pour le renforcement des relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique jusqu'à 2010 et au-delà, qui servira de base à la coopération des pays africains avec le Gouvernement des États-Unis.

55. Pour ce qui est des APE, la CEA a appuyé le rôle que joue la CUA dans la coordination des négociations en cours entre les CER et l'UE. À cet égard, elle a fourni des apports techniques à deux réunions de coordination tenues au cours de la période considérée. Ces réunions ont abouti à la rédaction d'une note exprimant la position de la CUA et des CER sur les APE, qui a été examinée à la sixième session ordinaire des ministres africains du commerce et a donné lieu à une Déclaration et à la définition de la voie à suivre par les pays africains dans les négociations sur les APE.

56. En ce qui concerne l'Initiative relative à l'aide au commerce, la CEA a mené des activités destinées à renforcer la sensibilisation, les connaissances et la capacité des États membres et des CER de tirer profit des possibilités offertes dans le cadre de cette aide. À cet égard, un certain nombre de réunions d'examen et d'ateliers à l'intention des parties prenantes ont été organisés à l'échelle sous-régionale sur le suivi et l'évaluation de l'aide au commerce et une étude sur « les moyens de surmonter les lacunes en matière de capacités commerciales de l'Afrique: une évaluation de l'efficacité de l'aide au commerce » a été effectuée pour aider à préparer les États membres et les CER, grâce à une bonne analyse d'exemples concrets pertinents, à participer de manière efficace au troisième examen mondial de l'aide au commerce. Les résultats obtenus dans le cadre de ces exemples aideront à entretenir la dynamique de l'aide au commerce, qui est cruciale pour venir à bout des difficultés qui risquent d'entraver cette aide au lendemain des crises économiques et financières. De même, plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités ont été entreprises dans le cadre du Centre africain de politiques commerciales (CAPC) dans le but d'améliorer l'analyse des politiques commerciales et de renforcer les capacités des CER et des États membres en matière de négociations. Par exemple, le CAPC a organisé en avril 2010 à Dakar (Sénégal) un séminaire sur les résultats donnés par les outils d'analyse des marchés et la mise au point de modèles pour les négociations commerciales. Les participants à ce séminaire ont reçu des leçons pratiques sur la façon de déceler les nouvelles possibilités offertes par les marchés d'exportation

et de définir les produits sensibles dans le cadre de négociations commerciales.

57. En matière de transport, la CEA a poursuivi ses activités avec d'autres partenaires dans le cadre du Programme de politiques de transport pour l'Afrique subsaharienne (SSATP), un partenariat international qui vise à renforcer les capacités en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques dans le secteur des transports. En tant que Président du Conseil du SSATP, la CEA a participé à la réunion annuelle de ce programme, tenue en octobre 2010 à Kampala (Ouganda), et aux travaux du Comité de coordination des transports des CER organisés en mai 2010 à Nairobi (Kenya). Ces réunions ont examiné les progrès faits par les CER dans la mise en oeuvre des activités de transport et de facilitation du commerce et ont recensé les lacunes à combler en matière de renforcement des capacités des CER, des institutions chargées de la gestion des corridors et des responsables de l'élaboration des politiques, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des corridors de transport. En collaboration avec le SSATP et la CUA, la CEA a également organisé en novembre 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie) un Atelier de formation aux instruments juridiques concernant la facilitation du transport et du commerce. Cet Atelier a examiné l'application d'instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux et a convenu d'établir un répertoire de tous ces instruments et de le distribuer largement afin de faciliter l'accès à ces instruments et leur mise en oeuvre. Ce répertoire sera achevé en 2011.

58. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles, la CEA et la CUA ont achevé le projet de rapport-cadre du Groupe international d'étude chargé d'examiner les régimes miniers africains. Ce rapport fait partie de la mise en oeuvre de la Vision pour l'industrie minière en Afrique adoptée par les chefs d'État africains en février 2009. Une réunion du Groupe spécial d'experts a été organisée conjointement avec la CUA en octobre 2010 pour valider ce rapport, sur la base duquel un plan d'action est en cours d'élaboration avec la CUA et la BAD pour mettre en oeuvre la Vision en question. La Vision et le rapport du Groupe international d'étude serviront de base pour les activités de collaboration entre la CUA et l'UE, ainsi que pour l'harmonisation des politiques minières des CER. La Vision a été également adoptée en 2010 par la dix-huitième session de la Commission du développement social en tant que fondement pour l'exploitation durable des ressources naturelles en Afrique. Le rapport-cadre et le Plan d'action seront soumis pour adoption à la deuxième Conférence des ministres de l'UA chargés de la mise en valeur des ressources minérales, qui se tiendra en



mai 2011, et ultérieurement au Sommet de l'UA en juillet de la même année.

59. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources énergétiques, la CEA a continué à appuyer les efforts des pays africains et des organisations régionales dans le développement du secteur énergétique du continent. Elle a ainsi facilité la participation d'organisations régionales au projet mondial « efficacité énergétique 21 », qui vise à promouvoir l'efficacité énergétique et les investissements dans les sources d'énergie renouvelables par les soins des CER. Elle a également co-organisé, avec la CUA et la BAD, la Semaine de l'énergie en Afrique et le Forum de l'investissement en Afrique, qui ont réuni des investisseurs, des responsables de l'élaboration des politiques, des partenaires de développement et d'autres acteurs dans le but de créer des partenariats et promouvoir les investissements dans la mise en place de l'infrastructure en Afrique, notamment l'infrastructure énergétique. Dans la poursuite des objectifs du projet mondial « efficacité énergétique 21 », la CEA a présenté une proposition concernant le financement en faveur de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique au titre de la huitième tranche du Compte des Nations Unies pour le développement.

## **6. Sexospécificités et participation des femmes au développement**

60. L'appui apporté aux États membres pour les aider à parvenir à l'égalité entre les sexes grâce à la prise en compte des sexospécificités et à l'autonomisation des femmes continue de caractériser les activités menées au titre de ce sous-programme. Les activités entreprises au cours de la période considérée ont été axées essentiellement sur la mise en œuvre des priorités définies dans le cadre de l'examen, 15 ans après, de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique. Parmi les réalisations marquantes obtenues dans le cadre de ce sous-programme figurent : l'application dans davantage de pays africains de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA); l'établissement et la diffusion d'un recueil des pratiques optimales ; le renforcement des capacités des États membres dans le domaine des statistiques ventilées par sexe ; des travaux de recherche pour appuyer les pays dans la mise en œuvre de leurs politiques nationales en matière d'égalité des sexes ; et la promotion du partage des informations et des connaissances par l'intermédiaire de l'Observatoire des droits de la femme africaine (AWRO).

61. Donnant suite à la recommandation de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes

(Beijing +15) tenue en novembre 2009 à Banjul (Gambie), la CEA a élaboré une stratégie de suivi de Beijing + 15 destinée à aider les États membres et d'autres parties prenantes à mettre en œuvre la Déclaration de Banjul et les textes issus de la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme en Afrique. Cette stratégie fournit des indicateurs bien définis pour aider les États membres et les parties prenantes à mesurer les résultats qu'ils obtiennent dans les domaines prioritaires convenus et de cibler leurs actions pour les cinq prochaines années. Cette stratégie sera présentée au Comité « Femmes et développement » à sa réunion biannuelle, en 2011.

62. La CEA a continué à jouer un rôle clef dans le renforcement des capacités des États membres en matière de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe sur les questions émergentes, telles que l'emploi du temps, le travail non rémunéré, la violence à l'égard des femmes et la participation des femmes à la vie politique. Dans le cadre de ses activités en ce domaine, la CEA a élaboré un manuel qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants au Ghana dans le domaine de la formation à l'échelle nationale, de statisticiens, de comptables et de responsables de l'élaboration des politiques à la collecte et à l'analyse des données ventilées par sexe sur l'emploi du temps. Cette initiative vise à regrouper dans un cadre commun des informations économiques et sur les ménages dans le but de mesurer la contribution de la production des ménages à l'économie et d'évaluer les incidences de celle-ci sur cette production. Les données recueillies et analysées dans le cadre de cette initiative ont montré que la contribution des femmes à la production non marchande de l'économie nationale représentait presque le double de celle des hommes. Ce programme sera mis en œuvre dans d'autres pays en 2011, afin d'aider leur gouvernement à mesurer le travail non rémunéré des femmes et à en tenir compte dans les instruments de planification et les politiques macroéconomiques nationaux.

63. L'utilisation de l'IDISA, qui a atteint une deuxième phase élargie au cours de la période considérée grâce à la collecte de données et au perfectionnement de cet instrument dans 18 pays : Algérie, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Gambie, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Namibie, République du Congo, Rwanda, Sénégal et Zambie. Cet Indicateur permet aux États membres d'examiner et d'évaluer les résultats obtenus dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'égalité entre les sexes, notamment de recenser et de traiter les lacunes que comportent leurs politiques et stratégies. Un recueil des bonnes pratiques en matière de prise en compte

des sexes, qui a été établi en 2010, a recensé de bonnes pratiques naissantes concernant cette prise en compte et le traitement des questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre d'initiatives concernant la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit dans les neuf pays africains suivants : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Libéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie et Soudan. Il ressort de ce recueil que malgré les progrès accomplis dans le renforcement du rôle de la femme dans le processus de consolidation de la paix et l'amélioration de la qualité de vie des femmes dans des pays sortant d'un conflit, les femmes et les enfants demeurent touchés de manière disproportionnée par les conflits armés et davantage reste à faire pour remédier à leur situation déplorable.

64. Diverses études ont été également effectuées dans le but d'améliorer la compréhension des questions relatives à l'égalité des sexes et de les analyser. Par exemple, une étude portant sur les inégalités entre les sexes et la protection sociale et s'appuyant sur huit études de cas de pays, a présenté un ensemble de recommandations sur la nécessité de prendre en compte la problématique homme-femme dans les politiques de protection sociale, notamment en améliorant cette protection dans le secteur non structuré où les femmes représentent la majorité des travailleurs. De même, une étude faite sur les dimensions sexospécifiques de la sécurité alimentaire dans le contexte des changements climatiques a analysé les mesures prises par certains pays africains pour remédier aux incidences des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, en tenant compte des dimensions sexospécifiques. En outre, une étude sur les femmes et les droits fonciers faisant fond sur des résultats de recherche et des données recueillies dans 10 pays: Algérie, Cameroun, Libéria, Maroc, Namibie, Niger, Rwanda, Ouganda, Tchad et Zambie, a conclu qu'il y avait lieu de combler le fossé existant entre les principes constitutionnels et les engagements politiques en ce qui concerne l'égalité entre les sexes ; de remédier aux difficultés résultant du pluralisme juridique ; et de procéder à des investissements dans d'autres domaines de la politique sociale qui favorisent l'autonomisation des femmes.

65. La CEA a grandement contribué aux activités des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre la violence motivée par le sexisme et la violence faite aux femmes. Dans le cadre d'une contribution à la campagne lancée en janvier 2010 par le Secrétaire général de l'ONU en vue de mettre fin à la violence à l'égard des femmes, la CEA a effectué une étude pour mesurer la prévalence des différentes formes de violence dont sont victimes les femmes et analyser leurs causes et

leurs conséquences. Cette étude, qui a porté sur cinq pays africains : Cameroun, Ouganda, Sénégal, Tunisie et Zambie, a mis en évidence des lacunes en matière de collecte de connaissances et de données. Elle a également permis de dégager de bonnes pratiques et stratégies adoptées en vue de combattre cette violence. Elle sera exploitée en vue de prendre davantage d'initiatives nationales dans ce domaine, comme par exemple la collecte de données dans le cadre d'enquêtes nationales spécifiques et de programmes spéciaux en faveur des femmes victimes de violences (assistance, conseils et réinsertion) et l'adoption de lois destinées spécialement à sanctionner la violence familiale.

66. L'Observatoire des droits de la femme africaine a continué de servir d'instrument stratégique pour informer les États membres de la situation des droits de la femme sur le continent et identifier les domaines de préoccupation en la matière. Grâce à son site Web (<http://awro.uneca.org/>), son bulletin d'information et ses autres publications, l'Observatoire sert de source importante de données et d'informations sur les résultats de la recherche, les pratiques optimales et les réunions concernant les droits de la femme en Afrique. Il suit également les progrès faits par les pays africains en matière de défense des droits fondamentaux des femmes. Au cours de la période considérée, les trois bulletins d'information traitant de diverses questions concernant l'égalité des sexes ont été publiés et diffusés. Ils portaient notamment sur les progrès obtenus dans le domaine des droits de la femme, les incidences des crises économique et financière dont elles sont victimes, les perspectives qui s'offrent à elles et les difficultés auxquelles elles sont confrontées s'agissant de prise de décisions, ainsi que sur leur vulnérabilité durant les conflits et leur rôle dans la gestion des conflits et de la paix. Les bulletins publiés par l'Observatoire et son site Web sont devenus des sources précieuses d'informations et de connaissances sur les questions relatives à l'égalité des sexes et ont aidé à améliorer la compréhension des questions relatives aux droits des femmes d'actualité en Afrique. Une autre retombée d'importance du bulletin d'information et de l'Observatoire est le renforcement de la mise en réseau des mécanismes nationaux qui s'occupent des questions d'égalité entre les sexes en Afrique. L'Observatoire a également mis au point de nombreuses ressources électroniques, notamment des bibliographies et une banque de données qui fournissent aux utilisateurs des informations sur les décisions judiciaires ayant fait appel au droit international dans les juridictions locales pour défendre les droits des femmes.

67. D'importants résultats ont été également réalisés en matière de renforcement des capacités dans le

domaine de la prise en compte des questions sexospécifiques dans les politiques et programmes nationaux de développement. Des services consultatifs et une assistance technique ont été fournis, à la demande, à un certain nombre d'États membres et d'organisations régionales. Une aide apportée au Ministère comorien de la santé, de la solidarité et de la promotion de la parité des sexes a contribué au renforcement du rôle des organisations de la société civile dans la prise en compte, au niveau local, des préoccupations d'ordre sexospécifique dans les programmes de développement. De même, l'aide technique fournie au Groupe de l'égalité des sexes de la CEMAC a facilité l'adoption d'une stratégie visant à prendre en compte les questions sexospécifiques dans les politiques et programmes de cette Communauté. Les apports techniques fournis au troisième Forum des ministres chargés de la condition de la femme dans la région des Grands Lacs a donné lieu à la création du Centre de documentation et de recherche des Grands Lacs dont le siège sera établi à Kinshasa (République démocratique du Congo).

## **7. Appuyer les activités de développement à l'échelle sous-régionale**

68. Relever les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les différentes régions de l'Afrique en matière de développement nécessite souvent l'adoption d'une approche sous-régionale, laquelle est illustrée au sein de la CEA par l'existence de cinq bureaux sous-régionaux (BSR) répartis dans les cinq sous-régions de l'Afrique et situés dans les villes suivantes : Rabat pour l'Afrique du Nord, Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, Yaoundé pour l'Afrique centrale, Kigali pour l'Afrique de l'Est et Lusaka pour l'Afrique australe. Les activités de ces bureaux sont définies selon les besoins et les priorités propres à chacune des sous-régions. Toutefois, une des priorités principales pour ces cinq bureaux est de promouvoir et accélérer à l'échelle sous-régionale le processus d'intégration régionale, en dirigeant l'exécution des activités opérationnelles destinées à répondre aux priorités spécifiques de chacune des cinq sous-régions, dans le cadre global des activités et des priorités de l'UA et du NEPAD.

69. Les BSR ont poursuivi cet objectif en renforçant les partenariats avec les principales CER, à savoir l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est

(CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

70. Au cours de la période considérée, les BSR ont continué à intensifier leur appui aux États membres et aux CER, en renforçant leur capacité d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, de la mise en valeur des capacités humaines, de la prise en compte des questions sexospécifiques, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À cette fin, ils ont organisé divers ateliers et réunions et en ont assuré les services, notamment la session annuelle de leur propre comité intergouvernemental d'experts (CIE) ; ont participé aux réunions des organes de décision des principales CER ; et ont fourni, à la demande des États membres, des CER et d'autres organisations intergouvernementales (OIG) une assistance technique concernant des questions institutionnelles et sectorielles, en appui aux efforts d'intégration.

71. Les BSR ont également compilé et diffusé des rapports et des études portant sur diverses questions économiques et sociales, qu'ils ont soumis aux CIE. Ils ont, en outre, continué à intensifier leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et à renforcer leur participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies, en appui à la mise en oeuvre des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les OMD. Par ailleurs, certains de ces bureaux ont réalisé des progrès dans la mise en place de mécanismes destinés à renforcer la coordination des activités des Nations Unies à l'échelle sous-régionale, conformément au mandat qui leur est confié par le Mécanisme de coordination régionale (MCR), notamment l'exécution des activités conjointes au niveau sous-régional convenues par les groupes thématiques du MCR.

72. Alors que s'ouvrent le cycle de programmation et les consultations sur les nouveaux plans pluriannuels, tous les bureaux sous-régionaux ont eu, au cours de l'année écoulée, pour principale priorité de dresser le bilan des résultats obtenus au titre de divers plans pluriannuels mis en oeuvre pendant la période considérée. La section ci-après met en lumière certaines des réalisations de chaque bureau sous-régional dans le cadre de l'exécution des plans pluriannuels.

**a) Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique centrale**

73. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique centrale (BSR-AC) a continué de fournir un soutien au renforcement des capacités des États membres et des CER sur toutes sortes de problèmes de développement, mais touchant plus particulièrement au développement des infrastructures, aux transports, aux politiques commerciales, à la rationalisation des CER, à la promotion de la convergence des politiques macroéconomiques, à la libre circulation des êtres humains, à l'utilisation des TIC pour le développement et à la reconstruction au lendemain d'un conflit. Le plan pluriannuel auquel collaborent, sous une même bannière, le BSR-AC, la CEEAC et la CEMAC a permis de rationaliser les programmes d'intégration régionale dans la sous-région. Il s'est traduit par l'exécution concertée de plusieurs projets prioritaires.

74. Entre autres résultats notables obtenus dans le cadre de l'exécution des plans pluriannuels, il convient de citer les efforts en cours pour rationaliser et optimiser les groupements d'intégration régionale en Afrique centrale comme l'avaient demandé les chefs d'État des pays membres de la CEEAC et de la CEMAC, une étude d'évaluation de l'état d'avancement du Plan-cadre de transport pour l'Afrique centrale, lequel a fait l'objet d'un consensus et vise à relier toutes les capitales d'Afrique centrale par la route, et des ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la consolidation de la paix et de la reconstruction après un conflit, axés plus particulièrement sur la réforme du secteur de la justice dans plusieurs pays de la sous-région qui sortaient d'un conflit.

75. Le BSR-AC a rédigé plusieurs rapports techniques et publications pendant l'année, dont sa publication phare, *Les économies de l'Afrique centrale*, qui mettait l'accent sur le thème de la mobilisation des ressources internes et de la diversification économique en Afrique centrale. Il a aussi produit plusieurs documents de sensibilisation, dont une revue trimestrielle, *Les Échos d'Afrique centrale*, et un bulletin hebdomadaire, *Highlight*, qui ont contribué à diffuser des informations sur les activités en faveur de l'intégration régionale en Afrique centrale.

76. Une réunion consultative des institutions des Nations Unies, de la CEEAC, de la CEMAC, d'organisations intergouvernementales sous-régionales (OIG), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'États membres a été organisée pendant la période à l'examen. Elle a abouti à l'adoption d'un programme de travail indicatif commun pour 2010-

2012 et à la création du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale.

**b) Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique de l'Est**

77. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est (BSR-AE) a continué d'axer en grande partie son soutien politique et ses activités opérationnelles sur la promotion de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en renforçant les capacités des États membres et des CER en matière d'élaboration et d'exécution de politiques sectorielles et macroéconomiques harmonisées. L'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la Commission de l'océan Indien (COI) ont été les principaux bénéficiaires de ce soutien au titre de leur plan pluriannuel respectif. Des consultations sont actuellement en cours avec le secrétariat de la CEA pour mettre au point un cadre général de coopération avec la CEA par l'intermédiaire du BSR-AE.

78. L'année 2010 a été marquée par la consolidation de certaines des activités et initiatives lancées en 2009 dans le cadre des plans pluriannuels entrepris avec les quatre CER. Le rôle moteur joué par le BSR-AE dans la mise au point d'un cadre concerté pour le programme de sécurité alimentaire pour l'Afrique de l'Est, adopté par les quatre CER, en est un bon exemple. Deux réunions ont eu lieu, en juin et novembre 2010, pour mettre la dernière main au projet de cadre.

79. Au titre de l'exécution du plan pluriannuel avec la CEPGL, le BSR-AE a fourni un soutien non négligeable à la CER dans l'élaboration de son plan stratégique pour 2010-2014. Ce plan vise à accompagner le secrétariat de la CEPGL dans le choix de ses options d'avenir qui l'aideront à atteindre les objectifs stratégiques et programmatiques approuvés par le Conseil des ministres de la CEPGL en 2007.

80. La collaboration avec le secrétariat est aussi en bonne voie. En réponse à une demande que le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement lui avait adressée, le BSR-AE a fourni à celui-ci une assistance technique pour l'aider à établir un répertoire régional des acteurs de l'industrie du tourisme et de l'hospitalité dans les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ce répertoire est censé promouvoir les sept pays membres de l'Autorité comme une seule et même destination touristique tant pour les investisseurs du secteur hôtelier et de l'hospita-

lité que pour les touristes eux-mêmes. À cet effet, un rapport a été établi et examiné à la quinzième session du CIE tenue à Djibouti en février 2011 sur le thème « Pour un développement durable de l'industrie touristique en Afrique de l'Est ». La réunion a fait sien ce répertoire en tant que plan-cadre du développement intégré du tourisme pour les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

81. Au titre de l'exécution du plan pluriannuel avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les trois grandes activités suivantes ont été entreprises : a) une réunion de groupe spécial d'experts, organisée en mars 2010, b) une étude effectuée en collaboration avec GTZ sur la zone 10 des bassins de développement transfrontières et c) un projet sur le terrain consacré à la sécurité alimentaire, qui est actuellement en voie d'exécution dans les pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La coopération avec la Commission de l'océan Indien (COI) en est encore à ses débuts avec la signature, fin 2009, entre les deux institutions d'un mémorandum d'accord, qui prévoit un cadre de coopération entre la COI et le BSR-AE. Des domaines concrets de soutien ont été définis courant 2010 et l'exécution du programme de coopération devrait démarrer en 2011. Les principaux domaines concernés sont le commerce, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

82. Le BSR-AE a aussi progressé dans le renforcement de son partenariat avec d'autres parties prenantes, dont les institutions des Nations Unies qui travaillent au Rwanda et au sein de la sous-région sur une vaste gamme de questions de développement. Il est devenu un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda et, en tant que tel, a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de plusieurs activités clefs conjointes en vertu du programme « Unis dans l'action ». En 2010, il a joué un rôle majeur dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Il a aussi joué un rôle critique en veillant à ce que les questions d'intégration régionale soient inscrites au programme de l'équipe de pays et soient dûment reflétées dans la déclaration de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Cet effort a été couronné par l'approbation d'un programme tendant à accorder la priorité à l'intégration régionale au Rwanda, qui sera appliqué en 2011. Le BSR-AE s'est aussi employé à ce que, dans ses travaux, l'équipe de pays accorde une plus grande place aux sciences, aux technologies et à l'innovation. C'est ainsi que dans le cadre du résultat 3 du PNUAD, en 2011, la CEA assurera un soutien institutionnel

au Gouvernement rwandais pour ce qui touche aux sciences, aux technologies et à l'innovation.

83. La collaboration interinstitutions au niveau sous-régional s'est aussi développée pendant la période considérée grâce à la création du mécanisme de coordination sous-régionale destiné à assurer le soutien des institutions des Nations Unies à l'UA et à son programme NEPAD. Dans le cadre du suivi de la réunion consultative de haut niveau des institutions des Nations Unies qui a eu lieu en avril 2010, une réunion d'un groupe de travail des institutions des Nations Unies s'est tenue en octobre 2010 pour débattre des directives opérationnelles à suivre aux fins de la création et du fonctionnement d'un mécanisme de coordination sous-régionale dans les sous-régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Le groupe de travail a convenu que le mécanisme de coordination sous-régionale centrerait son attention sur les domaines thématiques de la gouvernance, de l'égalité entre les sexes et du développement social, et, enfin, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. La gestion des connaissances et le partage de l'information ont été reconnus comme autant de thèmes intersectoriels qui s'inscrivaient dans les priorités du NEPAD. Les conclusions de la réunion du groupe de travail ont été approuvées par la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale en novembre 2010. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe entrera en service en 2011.

84. À l'appui de la gestion et du partage des connaissances, l'Observatoire de l'intégration régionale de l'Afrique, créé et accueilli par le BSR-AE, a contribué au processus de suivi et de détermination des progrès accomplis en matière d'intégration régionale dans la sous-région. L'Observatoire affiche périodiquement les instruments d'intégration régionale pertinents (traités, protocoles et conventions). La plate-forme créée par l'Observatoire permet de suivre la manière dont ces instruments sont adaptés, appliqués et incorporés dans les cadres juridique et réglementaire nationaux. Elle permet aussi d'évaluer les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs fixés au plan régional et le respect des critères de convergence.

85. Ces entreprises communes ont aidé le BSR-AE et ses partenaires à réaliser des économies d'échelle et à orienter plus clairement l'exécution des programmes et à en accroître l'impact. Elles ont aussi permis aux partenaires de mettre au point des positions communes sur des questions de développement fondamentales qui intéressent la sous-région, comme la paix et la sécurité, les politiques commerciales et macro-économiques, la gestion des ressources naturelles, la

politique de développement social, le développement des transports et des infrastructures, le développement industriel et les TIC. Cependant, la multiplicité des groupements d'intégration demeure une difficulté majeure rencontrée par le BSR-AE dans la mise en œuvre de ses activités. La sous-région se caractérise par de multiples appartenances aux CER et OIG et l'existence de nombreuses entités dotées de mandats qui font double emploi en matière d'intégration régionale. En conséquence, le BSR-AE met en œuvre les priorités de cinq programmes pluriannuels différents. Les crédits ouverts au titre du budget ordinaire pour 2010 ne répondent pas aux besoins d'exécution des programmes et projets convenus.

### **c) Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique du Nord**

86. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord (BSR-AN) a accru sa contribution à l'élaboration des politiques de la sous-région moyennant un certain nombre d'activités de renforcement des capacités entreprises en faveur d'États membres et de l'UMA, en sa qualité de principale OIG sous-régionale d'Afrique du Nord. Les activités visaient les domaines prioritaires de l'intégration économique régionale, des changements climatiques et du développement durable, des TIC pour le développement et de la facilitation du commerce et des transports.

87. Le BSR-AN a organisé plusieurs activités conjointes avec l'UMA à l'appui de l'exécution du programme pluriannuel pour la période 2010-2011, dont une Conférence sur le rôle des femmes dans le développement, un Atelier sur la cybersécurité en Afrique du Nord et une réunion sur la collaboration entre l'UMA et d'autres CER. De même, une réunion organisée conjointement par le BSR-AN et l'UMA sur le thème « Partenariat pour le Maghreb » a rassemblé les principales parties prenantes pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du programme pluriannuel pour 2010-2011 et débattre des activités prévues pour le deuxième programme pluriannuel (2012-2013). L'application du programme pluriannuel a aidé à renforcer le secrétariat général de l'UMA et la capacité des États membres de collaborer à l'élaboration concertée de politiques sous-régionales, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire.

88. Vu la vulnérabilité des pays membres aux changements climatiques, le BSR-AN a entrepris une étude approfondie et établi un rapport majeur qui analysait les défis posés par les changements climatiques à la sous-région et traitait notamment des stratégies et

mesures d'adaptation. Le rapport met aussi en lumière des moyens novateurs de passer à une économie verte et d'assurer un développement qui résiste aux changements climatiques. Cette publication a contribué à mieux sensibiliser l'opinion aux questions relatives au climat en Afrique du Nord.

89. La quatrième édition du Colloque méditerranéen a été organisée en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre africain pour la politique commerciale, l'Université Lyon 2 et l'Université Mohammed V Souissi, en tant que contribution clef à la mise en place de réseaux de connaissances et à la gestion des connaissances dans la sous-région, pour débattre des principales difficultés qui touchent à la croissance, au commerce international et à l'intégration régionale dans les pays de la Méditerranée. Ce Colloque a consolidé un réseau d'universitaires, de chercheurs et d'institutions qui travaillaient sur le commerce international, la croissance et l'intégration régionale. De même, un Atelier organisé à Marrakech par le BSR-AN sur le rôle des femmes entrepreneurs dans le développement économique des pays membres de l'UMA a renforcé la mise en place de réseaux de femmes entrepreneurs dans la sous-région.

90. Le rôle primordial du BSR-AN dans la coordination des travaux des Nations Unies dans la sous-région a été renforcé grâce aux efforts en cours pour créer un mécanisme de coordination sous-régionale qui soutiendrait les CER de l'UA et le programme du NEPAD en Afrique du Nord. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord entrera en service en 2011. Le BSR-AN est aussi actif au sein de l'équipe de pays des Nations Unies au Maroc et en Tunisie et cherche à accroître sa participation aux équipes de pays des autres États membres. Son apport aux travaux de l'équipe de pays consiste essentiellement à inscrire les dimensions de l'intégration régionale dans le processus du PNUAD.

### **d) Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique australe**

91. Au cours de l'année écoulée, les travaux du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe (BSR-AA) visaient à renforcer les capacités des États membres et du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de formuler et d'appliquer des politiques sectorielles et macroéconomiques harmonisées dans plusieurs domaines prioritaires afin de consolider l'intégration régionale, en mettant tout particulièrement l'accent sur la réalisation des objectifs de développement social et l'intégration dans la sous-région.

92. La principale stratégie en matière d'exécution des programmes s'articulait autour d'un programme pluriannuel d'activités convenu en 2008 avec le secrétariat de la SADC, principal moyen d'appui de nature à accélérer l'intégration de la sous-région. Entre autres modalités, on peut citer les activités de sensibilisation, les travaux de recherche, les ateliers et les séminaires, les conseils consultatifs et le renforcement des capacités aux fins d'harmonisation des politiques et d'intégration régionale.

93. Par le biais du programme pluriannuel, le BSR-AA a fourni un soutien pour renforcer les capacités de la SADC dans plusieurs domaines de son programme de travail. Il a poursuivi son action pour mettre en oeuvre l'initiative e-SADC qui a abouti à la mise au point de la version finale du cadre de cyberstratégie de la SADC, adopté en mai 2010 par la Conférence des ministres de la SADC chargés des télécommunications, des postes et des TIC. L'initiative et la stratégie ont été conçues de manière à répondre aux questions de convergence et à harmoniser les politiques et infrastructures de TIC et à promouvoir l'utilisation des TIC aux fins de l'intégration économique régionale. L'harmonisation régionale, le renforcement des capacités et l'exécution de cyberstratégies seront au cœur du programme. Le programme s'intéresse également aux principales déclinaisons des services en ligne, par exemple le cybergouvernement et notamment la cyberpolice dans les pays membres de la SADC, le cyberparlement, dont le renforcement du rôle des parlementaires de la SADC, le cybercommerce, la cyberéducation, la cybersanté et la cyberagriculture, tout en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé.

94. Le BSR-AA a aussi aidé le secrétariat de la SADC à formuler un projet de cadre pour l'harmonisation des politiques, normes, règles législatives et réglementaires régissant les activités minières en Afrique australe, qui a été adopté par les ministres des mines de la SADC. Cette collaboration a continué de porter sur l'examen du protocole minier et l'établissement d'un rapport sur le cadre pour la sécurité des produits miniers de la SADC axé sur le repérage et la certification des produits miniers en provenance de pays membres de la SADC ou transitant par eux. De concert avec le Centre africain pour la politique commerciale, le BSR-AA a soutenu la participation des femmes du secteur minier au Colloque de la SADC consacré aux femmes dans les affaires et les investissements, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action pour soutenir la formation d'un forum régional des femmes dans la vie industrielle et commerciale en Afrique australe.

95. Le BSR-AA a aidé le secrétariat de la SADC à lancer une application pilote de l'outil de suivi du Protocole de la SADC relatif aux femmes et au développement destiné à contrôler l'application du Protocole. À cet égard, des initiatives ont été lancées en RDC, au Botswana et en Namibie pour harmoniser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) avec l'outil de suivi du Protocole. En 2010, les ministres africains chargés de l'égalité entre les sexes ont avalisé un outil régional de suivi de l'égalité entre les sexes mis au point par la SADC avec le soutien du BSR-AA.

96. On peut citer, entre autres résultats importants obtenus au titre du programme pluriannuel, l'assistance apportée à la SADC dans la mise en oeuvre de ses programmes de convergence macroéconomique et institutionnelle, y compris l'assistance à l'élaboration d'un cadre pour l'intégration financière régionale en vue de la création d'une union monétaire entre les pays membres de la SADC et la contribution d'apports techniques importants à l'établissement du rapport régional sur le développement humain pour l'Afrique australe et du rapport biennal sur les femmes et le développement.

97. Au titre du suivi des travaux de consultation technique entrepris conjointement en 2009 par le BSR-AA et l'Université mozambicaine Eduardo Mondlane sur l'incorporation de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux et la promotion de la convergence macroéconomique, un cadre pour l'incorporation des questions d'intégration régionale dans les politiques et plans nationaux a été mis au point. Des efforts sont en cours dans plusieurs pays membres de la SADC pour l'adopter. Le BSR-AA a aussi prêté son concours à l'Université Eduardo Mondlane pour inscrire l'intégration régionale dans le programme d'études de l'Université et mettre en place une plate-forme de gestion des connaissances.

#### **e) Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique de l'Ouest**

98. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest (BSR-AO) a consacré de gros efforts au cours de l'année écoulée au lancement du programme pluriannuel de collaboration avec la Commission de la CEDEAO et fourni une assistance technique aux États membres, aux principales OIG et ONG, notamment en renforçant les capacités en matière d'élaboration et d'harmonisation des politiques, comme d'exécution des programmes.

99. Au titre de l'exécution du programme pluriannuel, le BSR-AO a collaboré avec la Commission

de la CEDEAO à un certain nombre d'entreprises conjointes, dont l'organisation de réunions, activités de formation de groupe et services consultatifs aux États membres, à savoir le troisième Forum des affaires de la CEDEAO et la sixième Foire commerciale de la CEDEAO, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en septembre 2010, sur l'exploitation des ressources énergétiques pour le développement de l'Afrique de l'Ouest. Le Forum a facilité, entre autres, l'échange d'informations et de données d'expérience sur la manière de relever les défis qui se posent dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'Ouest. Les sujets débattus allaient des sources d'énergie renouvelable, à la production, la transmission et la distribution de l'énergie en passant par les stratégies visant à réduire le coût de l'offre d'énergie moyennant une mise en commun et d'autres options, les partenariats public-privé pour la production, la transmission et la distribution d'électricité et la recherche-développement dans les domaines des coûts, de l'efficacité, de la gestion de la demande et des sources d'énergie de substitution.

100. Les autres activités menées à l'appui du programme pluriannuel s'entendent notamment de la mise au point de la version définitive du cadre juridique pour les OIG de la sous-région, qui sera adopté en 2011, de la contribution à l'examen de la politique de mise en valeur des richesses minérales de la CEDEAO pour renforcer l'harmonisation des politiques dans le secteur minier, du premier Colloque sur la réglementation régionale de l'électricité, organisé par l'Autorité régionale de la CEDEAO pour la régulation de l'électricité en novembre 2010 à Accra (Ghana), de la réunion d'examen de la CEDEAO de l'aide au commerce et de l'établissement conjoint du rapport sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest. Le BSR-AO a aussi rédigé une note de synthèse qu'il a soumise à la Commission de la CEDEAO dans le cadre de l'action menée pour créer un mécanisme de coordination sous-régionale qui coordonnerait les activités de soutien des Nations Unies à l'UA et au NEPAD en Afrique de l'Ouest.

## **8. Planification et administration du développement**

101. L'année 2010 a marqué un tournant pour l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), qui a vécu l'une de ses années les plus animées en ce qui concerne ses programmes et activités depuis sa création en 1962. L'Institut a beaucoup progressé dans ses efforts de repositionnement et s'est engagé sur une nouvelle voie en optant pour la pertinence, la croissance, la présence et la visibilité, conformément aux vœux de ses États membres et aux grands objectifs fixés par son Conseil d'administration.

L'Institut a amorcé et consolidé son repositionnement à un moment où les questions de développement et de planification nationales, sous-régionales et régionales à long terme étaient de nouveau d'actualité et reprenaient de l'importance à travers le monde. Comme le soulignait le nouveau plan stratégique de l'Institut, cette évolution exigeait non seulement une remise à plat complète de ses programmes de développement des capacités et de formation, mais aussi l'amélioration de ses travaux connexes de recherche et de diffusion en matière de politiques afin qu'il puisse répondre plus directement et utilement aux besoins de ses États membres en ressources humaines qualifiées et en conseils et orientation politiques ciblés. Dans le cadre même de la remise à plat des programmes et des efforts déployés pour satisfaire aux besoins exprimés par les gouvernements africains, la teneur des cours offerts par l'Institut a été revue en même temps que celui-ci prêtait attention au besoin urgent de relever le niveau des activités de formation et d'exploiter toutes les possibilités en vue d'une prestation décentralisée de ses services.

102. Grâce à ce repositionnement, l'Institut est désormais mieux en mesure de s'acquitter de son mandat, c'est-à-dire d'assurer le renforcement des capacités et la formation des fonctionnaires de niveaux intermédiaire et supérieur dans les domaines pertinents de la planification économique et de la gestion du développement de manière à ce qu'ils soient plus expérimentés et efficaces face aux problèmes de développement rencontrés par leur pays. Pendant la période considérée, l'Institut a non seulement étendu la gamme de cours de formation qu'il offrait à ses États membres, mais a aussi augmenté sensiblement le nombre de participants à ses programmes de développement des capacités et de formation et de bénéficiaires desdits programmes, lancé la décentralisation de ses activités afin d'accroître sa présence et de se faire connaître en dehors de Dakar où il a son siège, organisé une série de dialogues sur des questions d'ordre politique en tant que contribution au renforcement d'un ordre du jour africain sur la recherche en matière de politiques, relancé ses travaux de recherche sur les politiques et posé les bases de programmes en ligne.

103. Les efforts déployés pour relancer le programme de DEA en tant qu'activité phare de l'Institut ont atteint un stade avancé pendant la période à l'examen suite aux consultations qui se sont tenues avec diverses parties prenantes, dont des décideurs politiques, des universités et des instituts de recherche africains et des partenaires de développement. Lorsque le programme de DEA complètement revu et corrigé sera relancé en 2011, l'Institut prévoit de pouvoir assurer en moyenne une formation approfondie à 150



fonctionnaires au moins par an contre une vingtaine chaque année autrefois.

104. Les cours de formation de courte durée organisés par l'Institut demeurent une composante clef des activités de développement des capacités et de formation de l'Institut. En 2010, l'Institut a conçu et offert 10 de ces cours (voir tableau 1), couvrant des questions qui présentaient de l'intérêt pour le développement africain et portaient sur des secteurs tels que l'agriculture, le commerce, la politique industrielle, l'intégration régionale, les femmes dans la gestion macroéconomique et les stratégies de négociation. Fin décembre 2010, 206 fonctionnaires avaient suivi une formation dispensée par l'Institut, dont 76 étaient des femmes, soit 37% des effectifs, contre 154 fonctionnaires seulement en 2009. En outre, cinq séminaires de haut niveau ont été donnés par des universitaires et intellectuels de renom d'Afrique et d'ailleurs. Ces séminaires étaient consacrés à des questions de développement d'actualité en Afrique, comme les incidences de la montée en puissance de la Chine et de l'Inde pour le développement africain, la pauvreté et les changements climatiques, les technologies et l'innova-

tion, les progrès et les limites de l'intégration régionale en Afrique et les projets d'accords de partenariat économique de l'UE avec l'Afrique. Les participants aux cours de formation de courte durée organisés par l'Institut en 2010 ont, tous, bénéficié d'une bourse couvrant notamment leurs frais d'inscription et de subsistance. S'agissant de l'admission aux activités de formation, l'Institut a continué d'accorder la préférence aux fonctionnaires de pays africains. Les rapports d'évaluation remplis et remis par les participants donnaient à penser que des améliorations considérables avaient été apportées à l'organisation des cours et aux stratégies d'exécution adoptées par l'Institut en 2010. Les participants ont jugé le cadre d'études très porteur et ont beaucoup apprécié le professionnalisme du personnel.

105. En 2010, l'Institut a continué, comme il en avait l'habitude, à encourager la nomination et la participation de femmes à tous ses programmes et activités de développement des capacités et de formation. Il a aussi fait le nécessaire pour assurer une bonne représentation géographique à ses cours grâce à un programme dynamique de sensibilisation et à la prestation d'ac-

**Tableau 1: Cours de formation de courte durée dispensés en 2010**

No du cours	Intitulé du cours	Dates	Lieu	Nombre de candidatures reçues			Nombre de personnes admises		
				Total	H	F	Total	H	F
1	Politique agricole en Afrique (en anglais)	5-30 avril 2010	IDEP, Dakar	44	23	21	24	11	13
2	Accords commerciaux préférentiels pour le développement: questions et incidences (avec l'Institut de la Banque mondiale (IBM))	12-16 avril 2010	IDEP, Dakar	191	151	40	24	18	6
3	Outils d'analyse des marchés pour l'analyse des flux commerciaux (avec la CEA)	26-29 avril 2010	IDEP, Dakar	-	-	-	20	12	8
4	Politique industrielle en Afrique (en anglais)	3-28 mai 2010	IDEP, Dakar	49	25	24	19	11	8
5	Intégration régionale en Afrique (en anglais)	7-25 juin 2010	IDEP, Dakar	34	19	15	16	11	5
6	Politique agricole en Afrique	5-30 juillet 2010	IDEP, Dakar	45	35	10	21	16	5
7	Atelier de formation de formateurs à la gestion de politiques économiques favorisant l'égalité des sexes (en anglais) (avec le PNUD)	7-9 juillet 2010	IDEP, Dakar	-	-	-	21	10	11
8	Atelier de formation de formateurs à la gestion de politiques économiques favorisant l'égalité des sexes	12-14 juillet 2010	IDEP, Dakar	-	-	-	21	8	13
9	Politique industrielle en Afrique (en français)	9 août - 3 sept	IDEP, Dakar	36	33	3	19	16	3
10	Intégration régionale en Afrique (en anglais)	13 sept - 1 oct.	IDEP, Dakar	63	50	13	21	17	4
Total				462	336	126	206	130	76

Source : IDEP, 2010

\* Formation de formateurs

tivités de formation décentralisées à travers les cinq sous-régions du continent.

106. Pour relever les défis posés par une nouvelle orientation et une nouvelle direction institutionnelles, l'Institut a dû étendre sa base de financement et renforcer les capacités de son personnel. En 2010, il a enregistré d'excellents résultats au niveau tant de la croissance de son budget ordinaire que de l'augmentation des ressources extrabudgétaires qu'il a pu mobiliser. Les contributions des États membres ont atteint un nouveau sommet ; le nombre des pays qui ont versé une contribution et celui des pays qui n'ont pas d'arriérés ont été les plus hauts jamais atteints. Des mesures ont aussi été prises pour recruter de nouveaux membres du personnel afin de doper la capacité de mise en œuvre des programmes. L'absorption des ressources financières disponibles pour l'exécution des programmes a été bien supérieure à 80%.

107. En 2010, l'Institut a aussi multiplié ses activités de collaboration avec les parties prenantes compétentes. Son portefeuille de partenariats, tant programmatiques que financiers, a continué de se développer. Son intégration dans la CEA, en tant que partenaire de la Commission chargé de l'exécution du sous-programme 8 qui touche à la planification et à l'administration du développement, a été réaffirmée et a servi d'assise à une collaboration substantielle avec les divisions de programmes de la CEA et les bureaux sous-régionaux. L'Institut a aussi resserré sa collaboration programmatique avec la CUA et d'autres organisations, dont le PNUD. Les entretiens avec un certain nombre d'institutions donatrices potentielles ou existantes ont, d'ores et déjà, débouché sur des résultats positifs en matière de renforcement des programmes de développement des capacités et de formation. La collaboration de l'Institut avec la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) lui a aussi permis d'obtenir un soutien de celle-ci pour la tenue de deux sessions d'un cours sur l'intégration régionale en Afrique, qui auront lieu en 2011. Les pourparlers avec des partenaires donateurs tels que l'Union européenne, le Gouvernement néerlandais, la Swedish International Development Cooperation Agency, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Fondation Ford, se sont poursuivis en 2010.

## 9. Statistiques

108. L'objectif de ce sous-programme est d'améliorer la production, la diffusion et l'utilisation des principales statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales, y compris les indicateurs

de réalisation des OMD, conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationalement reconnues. En conséquence, les travaux de la Commission au cours de la période considérée ont été organisés autour des priorités suivantes : soutenir, coordonner et promouvoir les activités statistiques en Afrique ; mettre en place à la CEA un centre de données sur le développement en Afrique ; mettre en œuvre en Afrique le Système international de comptabilité nationale (SCN) adopté comme norme internationale ; soutenir des programmes de formation statistique ; établir un programme régional de recensement de la population et de l'habitat respectant les cycles adoptés à l'échelon international ; améliorer l'enregistrement des faits et les statistiques de l'état civil en Afrique ; et fournir une assistance technique dans divers domaines des statistiques.

109. Dans le même temps, étant donné les efforts en cours pour renforcer l'intégration régionale, il est essentiel d'harmoniser davantage les données. Cet impératif a continué de guider les travaux menés par la CEA dans le cadre du présent sous-programme au cours de la période considérée. Le travail de promotion et de coordination des activités statistiques en Afrique que mène la CEA vise à optimiser les activités de développement statistique des différents partenaires afin d'éviter les doubles emplois et de mieux tirer parti de l'avantage comparatif de chacun d'entre eux en améliorant la coordination et la collaboration. Les organisations internationales étant de plus en plus nombreuses en Afrique, la coopération est de plus en plus importante. La CEA favorise cette coopération, en particulier dans le domaine de la normalisation, en organisant des réunions et en menant des activités de sensibilisation communes sur le rôle essentiel des statistiques pour élaborer des politiques rationnelles. Ainsi, elle a organisé le sixième Symposium africain sur le développement de la statistique en novembre 2010 au Caire (Égypte) sur le thème « Analyse et utilisation des données des recensements généraux de la population et de l'habitat de 2010 ». Trois cent cinquante personnes représentant des bureaux nationaux de statistique, des organisations africaines régionales et sous-régionales, des organisations internationales et des établissements d'enseignement et de recherche ont participé à ce symposium, lequel a abordé un certain nombre de questions essentielles dans ses conclusions, dont la nécessité d'améliorer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique, le rôle des institutions de formation statistique dans le renforcement de la capacité des parties prenantes d'analyser les données des recensements, la renaissance de l'Association africaine de statistique, la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale (PCI-Afrique), le ren-

forcement de la capacité des pays de mener des enquêtes de vérification post-censitaire, la mise en commun des données des enquêtes sur les ménages dans les pays africains et l'harmonisation des estimations démographiques intercensitaires. Le Symposium a adopté comme thème de travail pour les cinq prochaines années l'enregistrement des faits et les statistiques de l'état civil.

110. La cinquième réunion du Comité africain de coordination statistique a été convoquée pendant la période considérée pour examiner les moyens d'accroître la synergie entre les institutions régionales et de coordonner les programmes statistiques afin de fournir durablement un appui statistique accru et efficace aux pays africains. Cette réunion a été spécialement organisée dans le cadre des préparatifs de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA tenue en avril 2010 à Lilongwe (Malawi). À cette réunion, les ministres ont examiné et approuvé un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Ils ont également débattu des préparatifs de la sixième réunion du Comité africain de coordination statistique et du projet de base de données AfricaInfo. Parmi les autres manifestations organisées pendant la période à l'examen, on peut citer la première réunion du Conseil d'administration du PCI-Afrique, la première réunion des associations nationales africaines de statistique et la réunion du Groupe africain sur la formation et la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine statistique (AGROST).

111. L'un des principaux outils utilisés pour faire prendre conscience de l'importance que revêtent les statistiques pour le développement des pays africains est la Journée africaine de la statistique, célébrée chaque année le 18 novembre. La première Journée mondiale de la statistique, qui avait pour thème « Célébrer les nombreuses avancées de la statistique officielle et les valeurs fondamentales de service, d'intégrité et de professionnalisme », a été observée le 20 octobre 2010. Les pays africains ont aligné le thème de la Journée africaine de la statistique de 2010 sur celui de la Journée mondiale et organisé diverses célébrations nationales entre le 20 octobre et le 18 novembre 2010. La CEA a apporté son soutien en élaborant et en mettant à la disposition des États membres des documents pour la célébration de la Journée, notamment des affiches de sensibilisation en anglais, en arabe, en français et en portugais et des projets de fiches techniques et de notes à la presse en anglais et en français. En outre,

elle a ouvert un site Web spécial comprenant des liens avec le site Web de la Division de statistique de l'ONU consacré à la Journée mondiale de la statistique. Dans le cadre de ces célébrations, la CEA, en collaboration avec l'Agence centrale de statistique de l'Éthiopie, a organisé un séminaire d'une journée le 25 novembre 2010 au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba. À l'occasion de ce séminaire, qui a réuni quelque 120 participants de divers organismes directement intéressés par le système statistique national de l'Éthiopie, des exposés ont été présentés sur divers sujets tels que le plan quinquennal éthiopien de développement de la statistique, l'analyse des données des recensements et les projections démographiques, l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les processus statistiques, la qualité des données et les tendances de la production agricole. En outre, la version 3.1 du logiciel EthioInfo et l'édition de 2007 de l'Atlas de la population ont été lancées.

112. Pour faciliter la production et l'utilisation de séries de données harmonisées, une base de données sur les pays africains a été créée sous l'égide du Comité africain de coordination statistique. Cette base renferme des données agrégées aux niveaux continental, sous-régional et national. Par ailleurs, la deuxième édition de *l'Annuaire statistique pour l'Afrique*, qui est la principale source d'informations statistiques sur l'Afrique, a été élaborée en 2010 au moyen du mécanisme commun de collecte et de publication de données établi par la CEA, la BAD et la CUA. Grâce à ce mécanisme commun, les pays communiquent désormais une seule fois leurs données et non plus séparément à chacune des trois institutions, ce qui réduit considérablement la charge de travail que cela représente pour eux. Cela réduit également les risques de publier des informations contradictoires sur les pays africains. Outre *l'Annuaire statistique pour l'Afrique*, on a produit pour la première fois un abrégé statistique commun des principaux indicateurs sociaux, économiques et environnementaux en Afrique. La troisième édition de *l'Annuaire* sera publiée en mars 2011. Le lancement du Journal statistique africain a été l'une des initiatives les plus importantes qui ont été prises pour faciliter les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les statisticiens et les autres parties prenantes en Afrique. Deux numéros du Journal et quatre numéros du bulletin d'information ont été publiés et diffusés en 2010.

113. En 2010, la CEA a également poursuivi ses efforts visant à mettre à jour et à améliorer sa base de données statistiques (StatBase) pour en faire son principal organe de gestion et de diffusion de données statistiques. Elle a notamment amélioré l'inter-

face de recherche et la présentation des données afin de permettre de télécharger de façon plus souple des données brutes et d'intégrer les fonctionnalités cartographiques de Google aux données extraites. Au cours de la période à l'examen, le Centre africain pour la statistique a dispensé une formation à Dakar (Sénégal) sur l'utilisation de la plateforme de gestion de données StatBase pour la compilation et la diffusion des données statistiques à l'Agence nationale de la statistique et de démographie (ANSD). Cette activité s'inscrivait dans le cadre des travaux en cours pour mettre en œuvre StatBase dans la région de la CEDEAO. Le système a également été installé au bureau national de statistique du Maroc et au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord à Rabat.

114. La CEA a mis en ligne une copie miroir gratuite de la base de données AICMD (African Integrated Census Microdata) à l'adresse suivante : <http://ecas-tats.uneca.org/aicmd/>. Des enregistrements concernant 35 millions de personnes et 19 échantillons de haute précision anonymisés de recensements effectués dans dix pays africains sont actuellement mis gratuitement à la disposition des chercheurs. Plus de 500 documents sources originaux tels que des questionnaires et des manuels de recensement peuvent également être consultés et téléchargés depuis la base de données AICMD.

115. En 2010, la CEA a continué à promouvoir la norme mondiale de comptabilité nationale, le Système de comptabilité nationale (SCN), et contribué à la mise en œuvre du SCN 2008 en Afrique dans le cadre d'un certain nombre d'activités. Une réunion d'experts sur l'harmonisation des comptes nationaux a été organisée à Port Louis (Maurice) en novembre 2010 afin d'examiner le projet de guide pour la mise en œuvre du SCN 2008 en Afrique. L'objectif de cette réunion, à laquelle ont participé des experts de 20 bureaux nationaux de statistique et de huit banques centrales, était d'élaborer des propositions et des plans d'action concrets pour la mise en œuvre du SCN 2008 au niveau national. Les participants ont noté que le SCN 2008 présentait des différences importantes par rapport au SCN 1993 et recommandé que les pays revoient la base de leurs comptes nationaux tous les cinq ans et introduisent le SCN 2008 lors du changement de base. Parmi les autres activités apparentées, on peut citer l'atelier régional sur la mise en œuvre de la stratégie internationale en matière de statistique économique, organisé conjointement à Port Louis (Maurice) en juillet 2010 avec la Division de statistique de l'ONU et le Bureau central de statistique de Maurice, et l'atelier sur le plan stratégique de mise en œuvre du SCN 2008 tenu à Bamako (Mali) en septembre 2010. En outre, la CEA, par l'intermé-

diaire de son Centre africain de statistique, travaille conjointement avec la BAD à l'élaboration de recommandations pour la mise en œuvre du SCN 2008 et du volet 2011 du PCI-Afrique.

116. Dans le cadre de ses travaux sur les recensements de la population et de l'habitat, la CEA a continué de faire campagne pour promouvoir la participation de tous les pays africains au cycle de recensements de 2010; de les aider à différents stades de la réalisation des recensements; d'élaborer et de diffuser des manuels et des guides pour la conduite des recensements ; et de faciliter l'échange d'expériences entre les pays et de recueillir davantage de connaissances sur diverses questions liées au cycle de 2010. Une enquête a été menée pour recueillir des informations sur l'état d'avancement des recensements et de leurs préparatifs dans les différents pays. Vingt-cinq États membres de la CEA, soit 47% d'entre eux, ont confirmé avoir procédé à un recensement dans le cadre du cycle de 2010. Les recensements entrepris à ce jour couvrent environ 60% de la population. Si la tendance se maintient, la participation des pays africains au cycle de 2010 sera meilleure qu'à celui de 2000, dans le cadre duquel seulement 37 d'entre eux avaient effectué un recensement. Ceci est le résultat d'activités de promotion énergiques, exécutées notamment par l'intermédiaire du Comité africain de coordination statistique. En outre, le Centre africain de statistique a mené un certain nombre d'activités visant à améliorer la participation des pays africains au cycle de 2010. Malgré ces résultats louables, il faut encore régler un certain nombre de problèmes et notamment veiller à ce que les données des recensements soient publiées en temps opportun. Certains pays qui ont effectué des recensements en début de cycle n'ont pas encore publié l'ensemble des données en raison de problèmes institutionnels. L'archivage et l'accessibilité des microdonnées ainsi que l'utilisation des TIC pour les recensements soulèvent également des problèmes. En outre, pour que les résultats des recensements puissent être largement acceptés, il est primordial que les normes internationales soient pleinement respectées.

117. La convocation à Addis-Abeba (Éthiopie) en août 2010 de la première Conférence des ministres africains responsables de l'état civil a donné une sérieuse impulsion aux efforts visant à accélérer le développement des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Cette conférence faisait suite à une recommandation d'un atelier régional d'experts sur l'amélioration des systèmes d'état civil en Afrique tenu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en juin 2009. Organisée conjointement par la

CEA, la BAD et la CUA, elle a été accueillie par le Gouvernement éthiopien, et 294 personnes, dont 32 ministres et 107 hauts responsables de pays africains, y ont participé. Des contributions techniques ont été présentées par la Division de statistique de l'ONU, de l'UNICEF, du FNUAP, du HCR et le Réseau de métrologie sanitaire de l'OMS. À la fin de la Conférence, les ministres ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont affirmé leur volonté de prendre des mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre de plans, de programmes et d'initiatives en vue de réformer et d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil pour assurer la couverture universelle et l'exhaustivité de ces systèmes ; d'élaborer des lois et des politiques qui rendent obligatoire l'enregistrement rapide des faits de l'état civil au niveau national et qui garantissent à tous l'égalité d'accès aux systèmes d'enregistrement ; et d'intensifier les campagnes d'information sur ces systèmes afin de faire prendre conscience de leur importance et d'en assurer le fonctionnement efficace. Les ministres ont également demandé à la CEA, à la BAD, à la CUA et aux autres partenaires de développement de continuer de soutenir les activités de renforcement des capacités, notamment en mobilisant des ressources, et ils ont prié la CEA d'envisager de créer au sein du Centre africain de statistique un poste de spécialiste de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil appuyé par le personnel de soutien approprié afin d'assurer la pérennité des efforts en cours pour améliorer les systèmes d'enregistrement en Afrique.

118. Une partie importante du travail mené dans le cadre de ce sous-programme consiste à aider les pays africains à renforcer et à améliorer leurs capacités statistiques en organisant des séminaires et des ateliers, en fournissant des services consultatifs, en contribuant à la mise en œuvre de normes et de recommandations internationales et en diffusant les meilleures pratiques. En 2010, une assistance technique a été fournie à leur demande à plusieurs pays en ce qui concerne différents domaines de la statistique (prix, échanges commerciaux, éducation, santé, agriculture, égalité des sexes, faits de l'état civil et gestion de bases de données, notamment).

119. Dans le cadre d'un projet visant à améliorer l'accessibilité et l'utilisation des données statistiques pour la prise des décisions, deux ateliers de formation de formateurs sur le recours à des outils et à des techniques innovants pour la gestion et la diffusion des données ont été organisés à l'intention de plusieurs pays. Le premier, qui a eu lieu dans les locaux du bureau national de statistique du Nigéria à Abuja en

mars 2010, a été suivi par des membres des bureaux nationaux de statistique de l'Égypte, du Lesotho du Nigéria, de l'Ouganda et du Swaziland ainsi que par un représentant de la CUA. Des représentants de plusieurs organismes nigériens (Office of the Surveyor General, National Space Research and Development Agency, Nigerian Statistical Association, Regional Centre for Training in Aerospace Surveys et Département de géographie de l'Université de Lagos) y ont également participé. Le deuxième atelier, organisé à l'intention de certains pays francophones et de CER, a eu lieu à Rabat (Maroc) en juin 2010 et a réuni des participants du Burundi, du Cameroun, du Maroc, de la République démocratique du Congo et du Sénégal ainsi que des représentants de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Ces deux ateliers ont contribué à renforcer les capacités des pays et des organisations bénéficiaires d'utiliser pour la gestion des données statistiques des techniques et des outils innovants tels que ceux proposés par Google (Google Map Maker, Google Maps, Google Earth, Fusion Tables et Public Data Explorer).

120. Une réunion a été organisée en collaboration avec la BAD à Kigali (Rwanda) en juillet 2010 pour examiner et améliorer un projet de manuel établi par le secrétariat de la CEA sur la façon de déterminer des indicateurs de réalisation des OMD à partir de recensements, d'enquêtes et de dossiers administratifs. En octobre 2010, dans le cadre des manifestations qui ont précédé le septième Forum pour le développement de l'Afrique, la CEA a également organisé une réunion sur la mesure des changements climatiques en collaboration avec le Centre de statistiques économiques, environnementales et sociales de la Fondation allemande pour le renforcement des capacités et le développement international (InWent). Cette réunion a souligné le rôle de l'échange d'informations et de données entre les parties prenantes dans la lutte contre les changements climatiques en Afrique.

121. Le Centre africain pour la statistique a fourni des services consultatifs techniques dans différents domaines de la statistique (prix, échanges commerciaux, éducation, santé, agriculture, égalité des sexes, faits de l'état civil et gestion de bases de données, notamment) afin de contribuer à la prise de décisions rationnelles, à la responsabilisation, à la surveillance multilatérale et à des programmes de convergence, en particulier pour l'intégration sous-régionale et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD.

122. Parmi les autres activités de renforcement des capacités menées au cours de la période à l'examen, on

peut citer un atelier sur l'organisation et la gestion des systèmes statistiques nationaux tenu en octobre 2010 à Dakar (Sénégal) et un atelier sur le secteur informel, les enquêtes sur les ménages et les statistiques du travail organisé conjointement à Bamako (Mali) en novembre 2010 avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale. En collaboration avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, la BAD, le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21) et la Banque mondiale, une mission d'évaluation conjointe a été effectuée en République démocratique du Congo (RDC) à la demande du Gouvernement pour aider à créer une institution de formation statistique en prenant pour modèle les établissements de formation sous-régionaux existants comme l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan et les instituts sous-régionaux de statistique et d'économie appliquée (ISSEA) de Yaoundé et de Dakar.

123. Les activités suivantes seront organisées au titre de l'assistance technique pour 2011 et au-delà : atelier PNUE/CEA sur les statistiques environnementales et agricoles et les changements climatiques ; atelier sur les statistiques et les classifications économiques de base du Système de comptabilité nationale 1993 ; deux ateliers sur la planification opérationnelle et la présentation des rapports ; un atelier sur les statistiques ventilées par sexe ; deux ateliers sous-régionaux sur le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique ; et un atelier sur la façon de déterminer des indicateurs de réalisation des OMD à partir de recensements et d'enquêtes.

124. En outre, des missions seront envoyées auprès des CER et des États membres pour leur fournir une assistance technique concernant la mise en œuvre du SCN 2008; les statistiques de l'environnement ; l'évaluation des besoins et l'établissement d'un répertoire des centres africains de formation statistique ; l'harmonisation et la normalisation des programmes des centres de formation statistique ; l'élaboration d'un guide des grandes plateformes de gestion des données ; les programmes de formation statistique en Afrique ; la gestion des données statistiques, l'information géographique et la cartographie des recensements ; le traitement des données de recensement ; et les statistiques ventilées par sexe. Une autre priorité de la coopération technique en 2011 sera la mise en œuvre, au titre de la septième tranche du Compte des Nations Unies pour le développement, du projet interrégional sur la mesure du secteur informel, auquel participent les cinq commissions régionales de l'ONU.

## 10. Développement social

125. Les travaux réalisés au titre du sous-programme Développement social, prévu en 2006 à la suite du repositionnement de la CEA, ont encore pris de l'ampleur en 2010 en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales et régionales de concevoir, d'exécuter et de contrôler des politiques et programmes sociaux. Les activités menées au titre du sous-programme visaient aussi à aider les États membres à suivre les progrès réalisés dans l'exécution des engagements pris à l'échelon régional et international en matière de développement social et à en faire le bilan, notamment en ce qui concerne la suite donnée à l'Examen régional de 2009 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement + 15 et au cinquième Forum pour le développement de l'Afrique consacré à la jeunesse (ADF V).

126. Au cours de l'année écoulée, des résultats ont été engrangés sur toute une gamme de questions liées au développement social, notamment à la promotion des jeunes, au vieillissement, au handicap, à la santé maternelle, à la protection sociale et aux migrations internationales. Les moyens mis en œuvre pour obtenir des résultats allaient du plaidoyer à la recherche politique en passant par la facilitation de la mise en place de réseaux, les stages et les programmes de bourses.

127. Un important document de sensibilisation, à caractère politique, le Rapport sur la jeunesse africaine, consacré aux thèmes interdépendants de la jeunesse, de l'éducation et de l'emploi dans la nouvelle économie mondiale, a été établi en 2010 pour soutenir les efforts des États membres dans le domaine de l'éducation et de la promotion des jeunes et appeler l'attention des décideurs politiques sur les nombreux problèmes que les jeunes africains continuaient de rencontrer. Établi dans le cadre du suivi du cinquième Forum pour le développement de l'Afrique consacré à la jeunesse (ADF V), ce Rapport a été examiné par un groupe d'experts convoqué sur cette même question en 2010. Les conclusions du Rapport et ses incidences au plan politique seront débattues en 2011 à la réunion du Comité du développement humain et social. Il sera largement diffusé auprès des décideurs politiques, des organisations et des réseaux de jeunes, de façon à contribuer à la base de connaissances sur les questions touchant la jeunesse et à orienter l'élaboration et l'application de politiques en faveur de la jeunesse sur le continent. Entre autres activités entreprises à l'appui de la promotion des jeunes, on peut citer la contribution à l'élaboration et à la révision du Plan d'action de l'UA pour le développement de

la jeunesse que les États membres et le Programme de corps de volontaires africains doivent mettre en œuvre pendant la Décennie pour le développement et l'autonomisation de la jeunesse (2009-2018), la mise au point et la diffusion d'outils promotionnels pour l'Année internationale de la jeunesse/Journée africaine de la jeunesse, organisées conjointement avec la CUA sur le thème « Dialogue et compréhension mutuelle ». En outre, la CEA a recruté deux jeunes administrateurs africains en qualité de boursiers à court terme pour entreprendre des travaux de recherche et acquérir des compétences dans les domaines de la jeunesse et du développement, de la protection sociale, de la santé maternelle et infantile et des migrations internationales.

128. Dans le domaine de la population et du développement, une grande étude a été entreprise, axée sur la santé maternelle et infantile. Elle visait essentiellement à renforcer les capacités en économie et politique sanitaire en vue de remédier aux problèmes de santé maternelle et infantile (OMD 5). Elle a permis de prendre la mesure de l'exclusion des groupes marginalisés et vulnérables des services de santé maternelle et infantile et des principaux obstacles à la prestation de services de soins de santé équitables en Afrique. Elle concluait, entre autres, qu'il était indispensable d'élaborer des programmes de formation novateurs à l'intention des professionnels de la santé pour remédier à la pénurie de services de santé maternelle de qualité et équitables à la disposition des femmes, des adolescentes et des jeunes défavorisées, des femmes des zones rurales, des femmes handicapées et de celles atteintes par les conflits et les catastrophes. L'étude s'appuyait, ce qui était capital, sur les conclusions du Sommet de juillet 2010 des chefs d'État et de gouvernement qui avait été consacré à la question de la santé maternelle. Un autre rapport important, établi par le secrétariat de la CEA, portait sur les avortements non médicalisés en tant que principale cause de mortalité maternelle en Afrique. Plus de la moitié des femmes qui décèdent chaque année, dans le monde, de complications faisant suite à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité meurent en Afrique. Pour résoudre ce problème, le rapport sur le renforcement de l'élaboration des politiques en matière de santé sexuelle et de la procréation, axé sur les droits de la femme, qui consistait en une analyse des travaux de recherche existants sur l'avortement non médicalisé en Afrique mettait en lumière certaines des pratiques optimales de nature à réduire l'incidence des avortements non médicalisés, grâce principalement à l'adoption de lois sur l'avortement et à la mise à disposition du corps médical, des praticiens et des services de police de directives claires sur le mode d'application desdites lois.

129. Pour sensibiliser les décideurs politiques aux questions touchant aux systèmes de protection sociale et les leur faire mieux comprendre, la CEA s'est lancée dans l'élaboration de neuf rapports de pays et monographies afin d'examiner l'éventail des régimes de protection sociale qui existaient en Afrique et leur incidence sur la réduction des disparités entre les sexes dans des domaines déterminés. Les rapports de pays déboucheront sur un grand rapport régional consacré au renforcement des capacités pour promouvoir des politiques de protection sociale qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes dans les pays africains, rapport qui devrait compléter le cadre de politique sociale de la CUA, approuvé en 2008 par les ministres africains chargés du développement social. Les rapports fourniront des informations sur l'étendue dans laquelle les politiques de protection sociale peuvent servir d'outils fondamentaux pour instaurer une plus grande égalité et réduire la pauvreté en Afrique. Plusieurs publications et activités ont été axées sur des questions liées aux dimensions humaines et sociales des changements climatiques – orientation tout à fait d'actualité en termes de dynamique du développement social et de changements climatiques en Afrique. Il y a aussi lieu de noter le sous-programme d'appui aux activités d'ADF VII sur les changements climatiques, dont l'organisation, avec succès, avant le Forum, d'une manifestation sur les changements climatiques, la population, la santé, l'égalité entre les sexes et la jeunesse, dont les recommandations ont été reprises dans la Déclaration consensuelle d'ADF pour orienter les futurs travaux de la CEA et des États membres sur les dimensions d'égalité entre les sexes et autres dimensions sociales des changements climatiques en Afrique.

130. La CEA a fourni par ailleurs une assistance technique en ce qui concerne les questions de migrations internationales au secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des services consultatifs à un programme de recherche financé par la Leonard Cheshire International Foundation et le Ministère britannique du développement international pour repérer les lacunes dans la prise en compte du handicap et la sensibilisation aux problèmes de handicap dans le développement international et la lutte contre la pauvreté, et aidé la CUA à mettre au point les conditions dans lesquelles serait créé le Conseil consultatif sur le vieillissement en Afrique et son mandat. La CEA a aussi participé activement aux travaux du Groupe sur les migrations mondiales, du Groupe de travail sur les migrations internationales et des groupes thématiques du MCR sur le développement humain et social, l'environnement, la population et l'urbanisation. De même, le secrétariat a établi 12 documents sur différents sujets de développement

social en tant que contributions au Bulletin du développement social, qui sert d'outil de plaidoyer grâce auquel les résultats des travaux de recherche sont diffusés pour éclairer la prise de décisions et l'élaboration des politiques publiques dans les pays africains en matière de développement social.

## B. Autres programmes

### 1. Soutien de l'ONU à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

131. Le système des Nations Unies est l'une des principales sources de soutien international à l'UA et au NEPAD. Ce soutien s'est intensifié, en nature et en portée, au cours de l'année écoulée, grâce à plusieurs activités conjointes entreprises par les institutions des Nations Unies à l'appui du NEPAD dans le cadre du MCR. Il s'agissait d'assistance technique et de renforcement des capacités aux fins du développement institutionnel, d'élaboration de projets, de mobilisation de ressources et de plaidoyer.

132. La réunion consultative régionale des institutions des Nations Unies actives en Afrique, convoquée par la CEA, demeure le principal mécanisme de soutien à l'UA et au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. Les consultations régionales ont débouché sur la création de neuf groupes thématiques autour desquels s'articule le soutien de l'ONU. Ces groupes thématiques, qui correspondent à des degrés divers aux priorités politiques du NEPAD, sont les suivants : plaidoyer et communications, agriculture, sécurité alimentaire et développement rural, environnement, population et urbanisation, science et technologie, développement humain et social, industrie, commerce et accès aux marchés, infrastructures, paix et sécurité, et gouvernance. Les travaux des réunions consultatives régionales, des groupes de travail thématiques et sous-groupes s'inspirent en grande partie du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, qui sert de principal cadre de coopération entre l'ONU et l'UA, à partir des priorités de celle-ci.

133. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, basé au Siège de l'ONU à New York, est chargé de coordonner et de mobiliser le soutien international en faveur du NEPAD. Au niveau régional, la CEA est chargée de coordonner les activités et les actions communes des Nations Unies entreprises par le truchement du MCR pour assurer cohérence et coopération dans un but d'efficacité

maximale. Comme elle y a été invitée par son mandat, afin de coordonner les activités de l'ONU au niveau régional en Afrique, la CEA a convoqué à ce jour 10 réunions du MCR et parcouru beaucoup de chemin pour faire approuver le programme de travail relatif aux arrangements de collaboration grâce aux neuf groupes thématiques créés à cet effet.

134. Au fil des années, le MCR et son système de groupes thématiques se sont renforcés et ont cessé de se concentrer sur le renforcement des processus pour porter désormais principalement leur attention sur des actions et des résultats concrets. La CUA, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD (ACPN) et les CER – les bénéficiaires – sont désormais au cœur de l'action et sont devenus parties du MCR. Le principe de « *l'unité dans l'action* » s'est développé auprès des institutions qui revoient leurs modalités de travail et en viennent à une approche collective dans l'exécution des programmes en faveur du développement de l'Afrique. Les groupes thématiques du MCR ont plus ou moins aligné leurs activités sur les priorités de l'UA et du NEPAD. De même, ces groupes ont redoublé d'efforts pour interagir plus régulièrement et établir ensemble des plans de travail dans le souci d'une programmation interinstitutions concertée et de l'exécution conjointe de projets bien déterminés. Les activités des groupes exercent un impact tangible sur l'application de volets clés du programme de développement régional et sur le paysage institutionnel de soutien à l'UA et au NEPAD.

135. Par l'intermédiaire du secrétariat du MCR, créé afin de coordonner le soutien apporté par l'ONU à l'UA et au NEPAD, la CEA a fourni une coordination et un soutien plus stratégiques au MCR. La coordination des groupes thématiques a été renforcée par un nombre croissant de programmes exécutés conjointement qui donnent des résultats plus concrets. En outre, des mesures sont prises pour créer des mécanismes de coordination sous-régionale afin d'apporter un soutien plus cohérent aux CER et remplacer le maillon manquant entre les niveaux régional et national. À cet égard, en 2010, des mécanismes de coordination sous-régionale ont vu le jour en Afrique centrale, de l'Est et australe et des efforts en ce sens sont faits en Afrique du Nord et de l'Ouest.

136. Conformément à son mandat, en novembre 2010, la CEA a convoqué, à Addis-Abeba, la onzième session du MCR, présidée conjointement par la Vice Secrétaire générale de l'ONU et le Président de la CUA. La réunion a rassemblé quelque 250 participants de l'ONU, de la CUA, de l'ACPN, des CER, de la BAD, du FMI et d'autres organisations régionales et internationales. Elle a passé en revue les progrès, les



résultats et les problèmes enregistrés au cours de l'année par les neuf groupes thématiques, les rapports sur l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, ainsi que les activités liées aux changements climatiques, à la lutte contre la désertification et à la conservation de la biodiversité. Des exposés importants ont été faits sur les préparatifs régionaux africains en vue du Sommet Rio + 20 qui doit se tenir au Brésil en 2011, l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'éradication de la pauvreté, les rapports sur l'état d'avancement des travaux s'agissant du MCR-Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale. Les délibérations ont aussi porté sur les activités de plaidoyer, de communication, d'exécution des programmes et de mobilisation des ressources et la nécessité pour les groupes thématiques de mettre leurs activités en synergie et d'éviter les chevauchements d'activités. Les participants se sont aussi penchés sur les aspects opérationnels du renforcement des capacités en se concentrant sur les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer l'intégration et le développement en Afrique.

137. Outre les activités collectives entreprises par des organismes des Nations Unies à l'appui du NEPAD, certains d'entre eux ont offert une assistance spécifique pour faire progresser les travaux des divers groupes thématiques. La CEA soutient l'exécution des priorités du NEPAD, dont la plupart sont au cœur de son mandat, grâce à son travail d'analyse et à son assistance technique dans différents domaines, en mettant particulièrement l'accent sur le développement économique et social et la gouvernance politique. Les résultats obtenus par la CEA au profit de l'UA et du NEPAD sont multiples et le présent rapport en donne de nombreuses illustrations.

138. Au cours de l'année écoulée, la CEA a entrepris d'accroître son soutien technique à la CUA au profit des perspectives et de la mission de l'UA. Le plan d'activités de la CEA pour la période 2010-2012 décrit les grandes orientations prioritaires à suivre au cours des trois prochaines années pour soutenir le plan stratégique de la CUA. La collaboration, en particulier dans les domaines du commerce, de l'égalité entre les sexes, des technologies de l'information (TIC), des sciences et technologies, de la gouvernance et de l'administration publique, de la politique foncière et des changements climatiques, s'est encore approfondie en 2010. Plusieurs initiatives conjointes à l'appui de la production de connaissances et de la diffusion du savoir comme l'établissement du Rapport économique sur l'Afrique, du rapport intitulé Évaluation de l'intégration régionale en Afrique, du rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'exécution conjointe d'activités comme la Confé-

rence des ministres des finances, de la planification et du développement économique se sont poursuivies pendant l'année.

139. Pour soutenir la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (APRM), la CEA a fourni un soutien technique considérable au groupe d'éminentes personnalités d'APRM, au secrétariat d'APRM et aux pays participants à chacune des cinq étapes du processus d'examen, allant de la mission d'appui dans les pays à la rédaction de documents de base, aux visites d'évaluation dans les pays, à la rédaction et à la publication des rapports de pays et des programmes d'action nationaux. Elle a aussi aidé les pays participants à mobiliser la participation des parties prenantes et à encourager l'apprentissage collégial parmi les pays membres de l'APRM en recensant les meilleures pratiques en la matière et en en promouvant la reproduction. Elle a fourni en plus une assistance technique pour intégrer l'APRM dans les stratégies de développement national existantes. Le soutien continu de la CEA au processus a accru la capacité des États membres de mener l'évaluation intra-africaine et amélioré la capacité des différentes parties prenantes de s'engager dans cet exercice d'évaluation intra-africaine. Le fait qu'un plus grand nombre de pays aient adhéré à l'APRM alors que d'autres avaient mené le processus à son terme est une illustration concrète de cet effort concerté.

## 2. Programme ordinaire de coopération technique

140. Le programme ordinaire de coopération technique, qui émerge au budget ordinaire de l'ONU, a continué d'être le principal instrument de soutien à la mise en œuvre des activités de base de la CEA décrites dans la section précédente du présent rapport. Ce programme, qui prend la forme de services consultatifs régionaux à la demande, d'ateliers de formation, de séminaires, de bourses et de projets sur le terrain, vise à édifier et à renforcer les capacités des États membres de la CEA et de leurs institutions pour les aider à s'attaquer à des problèmes techniques et politiques bien précis dans différents secteurs, l'accent étant mis plus particulièrement sur la réalisation des OMD et d'autres priorités régionales.

141. Les crédits alloués à la CEA au titre du programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élevaient à environ 11,5 millions de dollars, ce qui a permis de financer les services d'un groupe de conseillers régionaux et d'experts à court terme, déployés auprès des diverses divisions et bureaux sous-régionaux et dont la

fonction essentielle était de dispenser des conseils et une formation spécialisés destinés à répondre aux besoins urgents des États membres dans les domaines suivants : conception et exécution de stratégies et de programmes de réduction de la pauvreté, fondés sur les OMD, renforcement des capacités commerciales et négociations commerciales, gestion intégrée des ressources en eau, statistiques, prise en compte de l'égalité entre les sexes, y compris renforcement des droits de la femme notamment au niveau juridique, exploitation des TIC en faveur du développement, développement des infrastructures, gouvernance et administration publique, soutien à la reconstruction après conflit, et mise en œuvre du NEPAD. Dans le cadre des efforts tendant à promouvoir des changements de politique et à renforcer les capacités institutionnelles dans ces domaines, la CEA a organisé 25 ateliers et séminaires auxquels près de 800 personnes ont participé, et fourni des services consultatifs à 26 pays et 8 CER. Le financement du programme ordinaire de coopération technique a aussi donné à la CEA les moyens et la souplesse opérationnelle nécessaires pour répondre à des difficultés nouvelles et émergentes en matière de développement, dans des domaines tels que les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques<sup>1</sup>.

142. La plupart des activités menées par la CEA au titre du programme ordinaire de coopération technique étaient de caractère régional ou sous-régional, et ont permis à la CEA de tirer le meilleur parti de ses ressources limitées, tout en encourageant la coopération régionale et/ou sous-régionale sur des questions suscitant des préoccupations communes ou présentant un intérêt partagé. Les programmes pluriannuels de coopération avec les CER demeurent le cadre de la prestation de l'assistance technique aux États membres. Cependant, après la réforme de l'ONU et l'instauration d'une plus grande cohérence à l'échelle du système, le bilan commun de pays a été révisé et les directives applicables au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ont accru le rôle des organismes non résidents. Avec le repositionnement de la CEA, les activités de coopération technique se sont étendues au niveau national. En conséquence, en 2010, la CEA est devenue un partenaire d'exécution du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans 11 pays africains, dont l'Éthiopie et les cinq pays où se trouvent ses bureaux sous-régionaux, à savoir le Cameroun, le Maroc, le Niger, le Rwanda et la Zambie.

---

1 Pour plus de détails sur des activités spécifiques de coopération technique et les principaux résultats obtenus, se reporter au site [www.uneca.org/](http://www.uneca.org/).

### 3. Compte pour le développement

143. Le Compte pour le développement constitue un deuxième guichet de financement pour les activités de coopération technique de la CEA. Le financement assuré par le Compte s'est développé au cours des dernières années et la part de la CEA a régulièrement augmenté pour atteindre 3,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011. Pendant la période considérée, le financement de quatre projets placés sous la direction de la CEA, dotés d'un budget total de 2,6 millions de dollars, a été approuvé au titre de la huitième tranche du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à exécuter pendant le cycle de programmation 2012-2013 :

- (a) Renforcement des capacités des systèmes de gestion des risques et des catastrophes en Afrique;
- (b) Renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique afin de produire des indicateurs pérennes et fiables permettant de mesurer les progrès accomplis dans le programme de développement;
- (c) Renforcement des capacités des pays africains en matière d'utilisation des énergies renouvelables pour garantir un développement durable, et
- (d) Renforcement des capacités pour le développement des chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique.

144. En outre, le financement de six projets a été approuvé au titre de la septième tranche à exécuter pendant le cycle de programmation 2010-2011 :

- (a) Facilitation de l'intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale moyennant des programmes d'aide au commerce (de concert avec d'autres commissions régionales);
- (b) Intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques agricoles pour garantir la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest;
- (c) Renforcement des capacités pour une gestion intégrée des ressources en eau partagées en Afrique australe;
- (d) Renforcement des capacités nationales et régionales pour inscrire la réduction des risques de catastrophes naturelles dans les stratégies de lutte contre la pauvreté en Afrique;
- (e) Renforcement des capacités pour un développement social durable en Afrique du Nord, et
- (f) Renforcement des capacités des fonctionnaires des administrations nationales en matière de ges-

tion de partenariats public-privé pour améliorer la prestation des services et le développement des infrastructures en Afrique.

145. La CEA participera aussi à un certain nombre de projets interrégionaux dirigés par d'autres commissions régionales ou le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et portant sur des questions comme les changements climatiques, la protection sociale, la sécurité énergétique, les statistiques et les OMD. Ces projets visent à aider les États membres à relever de graves défis mondiaux en matière de développement afin qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international par le biais d'une collaboration aux niveaux mondial, régional et national.

146. Pendant la période considérée, la CEA a aussi participé à quatre projets en cours financés par le Compte pour le développement qui tendaient à satisfaire des besoins dans des domaines clés comme le renforcement des capacités afin de soutenir la réforme des politiques foncières en Afrique, le renforcement des capacités pour la conception de stratégies de lutte contre la pauvreté compatibles avec les OMD, le renforcement des capacités en matière de statistiques sur l'égalité entre les sexes afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation de la femme, et, enfin, l'agriculture durable et la transformation rurale. Ces projets sont sur le point de s'achever et devraient atteindre leurs objectifs.



## CHAPITRE II

# Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

147. Le présent chapitre donne un aperçu des principaux résultats des réunions des organes subsidiaires, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux, qui se sont tenues depuis mars 2010. En particulier, il met en lumière les principales questions et recommandations issues des réunions des organes subsidiaires qui devront être portées à l'attention de la Commission pour suite à donner et/ou pour information. Il expose aussi, dans leurs grandes lignes, les réunions prévues n'ayant pas encore eu lieu au moment de l'élaboration du présent rapport annuel.

### A. Réunions tenues au cours de la période considérée

#### 1. Vingt-sixième réunion du CIE pour l'Afrique du Nord

148. La vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat (Maroc) du 22 au 25 février 2011 sous le thème «Gérer le développement en Afrique du Nord : le rôle de l'État dans la transformation de l'économie, le financement de l'économie et le développement social». Les débats ont mis en évidence le rôle stratégique de l'État dans la transformation de l'économie et le financement du développement économique.

149. Les principales recommandations ci-après ont été adoptées sur le rôle joué par l'État dans la transformation de l'économie :

(a) Des institutions démocratiques devraient être établies et renforcées afin de promouvoir une meilleure appropriation par les parties prenantes des programmes de développement et mieux responsabiliser les agents de l'État. L'État développementaliste doit veiller à l'inclusion et à la participation de toutes les composantes de la société, notamment le secteur privé, les organi-

sations de la société civile, les intellectuels et les universitaires ;

- (b) Il y a lieu d'intensifier les efforts de coordination entre les divers acteurs de développement, qui sont souvent insuffisants ou peu satisfaisants, d'où l'importance vitale de renforcer cette coordination par l'intermédiaire des diverses institutions ;
- (c) Au-delà du développement industriel, il importe de cibler les services industriels clés et de définir une politique industrielle active axée sur les services. Le rôle stratégique de l'État dans l'élaboration des politiques a été souligné ;
- (d) La nécessité de tirer profit des possibilités offertes pour promouvoir l'économie verte dans la sous-région et adopter des mesures appropriées en ce domaine a été également mise en évidence ;
- (e) Il a été demandé au Bureau sous-régional d'apporter son appui aux institutions financières de renforcement des capacités, afin de faciliter l'accès aux mécanismes financiers existants destinés à mettre en valeur les sources d'énergie renouvelable ;
- (f) Le rôle de l'État dans le financement du développement économique des pays de l'Afrique du Nord a été également souligné ;
- (g) L'efficacité des organes de réglementation et le renforcement des capacités des acteurs clés des systèmes financiers public et privé, ont été mis en évidence. L'importance du rôle joué par l'État dans la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et réglementaire, ainsi que dans le développement des marchés nationaux et la promotion de la complémentarité des marchés sous-régionaux a été soulignée ;
- (h) Pour ce qui est du rôle de l'État dans le développement social, il a été noté que la situation économique actuelle dans la sous-région se caractérisait par un taux de chômage élevé et une faible productivité, en particulier chez les jeunes. Le Comité a prié le Bureau sous-régional d'organiser des réunions spécifiques sur le développement social, notamment les droits économiques et sociaux des femmes et des filles en Afrique

du Nord ; et d'intensifier sa coopération avec les organisations des Nations unies, telles que l'Organisation internationale du Travail, dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes.

## 2. Quinzième réunion du CIE pour l'Afrique de l'Est

150. La quinzième réunion du CIE pour l'Afrique de l'Est s'est tenue à Djibouti et du 21 au 24 mars 2011 sous le thème «Vers une industrie du tourisme durable en Afrique de l'Est». Le choix de ce thème était fondé sur une demande adressée au Bureau sous-régional par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de l'Afrique de l'Est, sollicitant une aide dans l'élaboration d'une politique sous-régionale en matière de tourisme.

151. Le principal objectif de cette réunion était d'examiner les questions de réglementation ayant trait au mandat et au fonctionnement du Bureau sous-régional, d'évaluer la situation socioéconomique dans la sous-région, de promouvoir des partenariats pour renforcer la coopération et l'intégration régionales et de fournir un cadre pour une politique sous-régionale efficace en faveur d'un développement durable de l'industrie du tourisme en Afrique de l'Est. Le Comité a également examiné les activités menées par la CEA en Afrique de l'Est en mettant en évidence les principales réalisations du Bureau sous-régional en 2010, notamment un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du programme pluriannuel en coopération avec les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales. En outre, le Comité a examiné un rapport intitulé « Suivi des progrès accomplis sur la voie du développement macroéconomique et social en Afrique de l'Est ». Il a également examiné un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD, les activités entreprises en vue de réaliser les OMD et d'autres initiatives élaborées spécialement pour la sous-région. Une étude sur le thème «Vers un développement durable de l'industrie du tourisme en Afrique de l'Est», préparée par le Bureau sous-régional a servi de document de base pour les débats sur le thème de la réunion.

152. Le Comité a fait les principales recommandations ci-après sur le thème de la réunion :

- (a) Un plan - cadre pour développer l'écotourisme de manière durable en Afrique de l'Est sur une période de 20 à 30 ans devrait être élaboré;
- (b) Un groupe de travail devrait être créé pour aider à l'élaboration dudit plan - cadre ; et

- (c) Le plan - cadre devrait être validé en consultation avec les parties prenantes.

153. Trois réunions parallèles du Groupe spécial d'experts se sont tenues en marge de la réunion du CIE pour examiner les publications non récurrentes suivantes : le Sommet mondial sur la société de l'information+5 : résultats et perspectives pour l'Afrique de l'Est ; l'écotourisme dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est ; et nouvelles tendances dans la coopération Sud-Sud et dans la coopération triangulaire : incidences pour la sous-région de l'Afrique de l'Est.

154. Le Comité a noté que la cybersécurité était une source de préoccupation pour la sous-région et a souligné la nécessité de mettre au point des méthodes et des stratégies pour assurer un cyberenvironnement sûr et solide grâce à la création d'un cadre sous-régional de cybersécurité. Il a aussi demandé au Bureau sous-régional de jouer un rôle plus actif dans le renforcement des mécanismes de coordination et des arrangements institutionnels aux fins de la gestion de l'Internet à l'échelle sous-régionale.

155. S'agissant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le Comité a recommandé que les États et les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est mettent en place un cadre de coopération Sud-Sud et l'intègrent dans leurs stratégies nationale et régionale de développement. Il a également proposé que les États membres instaurent un forum sous-régional pour répondre à leurs besoins particuliers, évaluent les avantages comparatifs et harmonisent leurs programmes relatifs à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le Bureau sous-régional a été prié d'appuyer les efforts des États membres en la matière.

## B. Aperçu des réunions prévues

### 1. Deuxième réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST II)

156. La deuxième réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie (CODIST II) se tiendra du 2 au 5 mai 2011 à Addis-Abeba sur le thème « Innovation pour le développement industriel de l'Afrique ». Cette réunion a pour objectif d'examiner dans quelle mesure les pays africains ont mobilisé les technologies de l'information et des communica-

tions (TICS) et d'autres innovations technologiques pour renforcer le développement industriel sur le continent et la mesure dans laquelle le développement industriel a été lié à leurs systèmes d'innovation.

157. Les principaux objectifs de CODIST II consistent à :

- (a) Faire des recommandations générales visant à assurer un environnement propice au développement industriel grâce à l'innovation ;
- (b) Sensibiliser à l'importance de l'innovation dans le développement industriel et à la nécessité d'investir dans l'éducation, les compétences et la formation nécessaires ;
- (c) Élaborer de nouvelles lignes directrices pour promouvoir la mise au point et le renforcement des systèmes d'innovation des pays africains, afin d'améliorer leur compétitivité dans l'économie mondiale ;
- (d) Proposer de nouvelles approches pour accroître et accélérer l'innovation dans le secteur industriel grâce à l'utilisation des ressources de connaissances, des TIC, de la science et de la technologie, de la géo-information et des services de bibliothèque, afin de rendre les services et produits du continent compétitifs sur le marché mondial ;
- (e) Servir de cadre pour examiner et partager les connaissances et les pratiques optimales relatives au développement des systèmes d'innovation et de leurs liens avec le développement industriel.

158. Dans le cadre des activités de CODIST II, la CEA organisera également les prix de la technologie au service de l'administration en Afrique, avec l'aide du Gouvernement finlandais. Ces prix récompensent les efforts faits par des gouvernements africains pour utiliser efficacement les TIC dans les services publics. Ils seront décernés aux gouvernements et institutions africains qui ont eu recours aux TIC dans la prestation des services publics, contribuant ainsi au développement de la société de l'information en Afrique.

## **2. Deuxième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire**

159. La deuxième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire se tiendra les 9 et 10 mars 2011 pour examiner les activités de la CEA dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique et les priorités proposées au titre de l'exercice biennal 2012-2013. Il est prévu qu'une soixantaine de participants représentant des gouvernements,

le secteur privé et la société civile de différentes régions d'Afrique y prendront part.

160. La réunion évaluera l'efficacité des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales et les résultats de leurs activités dans la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique. Elle examinera également les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et de l'examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement en 2010.

161. La réunion fera des recommandations sur la façon dont la CEA pourrait améliorer ses relations de travail avec les institutions régionales, sous-régionales et nationales, y compris les acteurs non gouvernementaux et les partenaires de développement, pour renforcer la capacité de l'Afrique dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, de la société civile, du développement du secteur privé et de l'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Donnant suite aux résultats de sa première réunion, tenue à Addis-Abeba en décembre 2009, le Comité adoptera ses statuts à sa deuxième réunion, en mars 2011.

## **3. Septième réunion du Comité « Femmes et développement »**

162. La septième réunion du Comité « Femmes et développement » se tiendra du 12 au 14 avril 2011 à Addis-Abeba. Son principal objectif est d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et d'autres cadres d'action destinés à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique. Le Comité examinera un rapport concernant les récentes tendances en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, compte tenu des sept domaines prioritaires retenus dans la Déclaration de Banjul sur les mesures d'accélération de la mise en œuvre des plans et programmes d'action de Dakar et de Beijing, ainsi qu'un projet de stratégie et de plan d'action pour la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration de Banjul. Elle examinera et approuvera également le projet de programme de travail de la CEA concernant la question « genre et femmes dans le développement » proposé pour l'exercice biennal 2012 – 2013.

163. Les principaux résultats de la réunion sont les suivants :

- (a) Approbation du rapport sur les récentes tendances sur la voie de l'égalité entre les sexes en Afrique ;

- (b) Approbation de la stratégie et du plan d'action énoncés dans la Déclaration de Banjul ;
- (c) Approbation de la stratégie de suivi des conclusions de l'examen effectué à l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ;
- (d) Intensification de la sensibilisation en Afrique à la campagne du Secrétaire général de l'ONU « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et au projet interrégional concernant le « renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes ».
- (e) Quatorzième réunion du CIE pour l'Afrique centrale

164. La quatorzième réunion du CIE pour l'Afrique centrale se tiendra les 11 et 12 mars 2011 à Yaoundé (Cameroun) sous le thème « Défis et possibilités des politiques industrielles en Afrique centrale ». Le Comité examinera les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques industrielles dans la sous-région, recensera les facteurs de succès et partagera les expériences et les pratiques optimales, afin de mettre au point des stratégies appropriées pour accélérer l'industrialisation en Afrique centrale.

165. Le Comité examinera également les rapports concernant les questions suivantes :

- (a) Le suivi des progrès obtenus en matière de développement macroéconomique et social en Afrique centrale ;
- (b) Les défis et possibilités des politiques industrielles en Afrique centrale ;
- (c) L'état de l'intégration régionale en Afrique centrale ;
- (d) Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et d'autres initiatives spéciales, dans la sous-région ;
- (e) Les activités de la CEA en Afrique centrale, notamment l'état d'avancement de l'exécution du programme pluriannuel en Afrique centrale ;
- (f) Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de la réunion de 2010 du CIE.

166. Les principaux résultats de la réunion de 2011 du CIE comprendront un ensemble de recommandations sur : les défis majeurs à relever dans le contexte des récentes tendances économiques et sociales dans la sous-région ; l'accélération du processus d'industrialisation en Afrique centrale et la promotion de politi-

ques et programmes en faveur de la création d'emplois ; la nécessité d'accorder la priorité au développement du secteur agricole ; et les efforts déployés pour améliorer la gestion des finances publiques grâce à une bonne gouvernance politique et économique.

## 5. Quatorzième réunion du CIE pour l'Afrique de l'Ouest

167. La quatorzième réunion du CIE pour l'Afrique de l'Ouest se tiendra les 11 et 12 mars 2011 à Freetown (Sierra Leone) sur le thème « Une décennie de mise en oeuvre des OMD en Afrique de l'Ouest : réalisations et lacunes ». Ce thème, qui a été retenu en consultation avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), met en évidence la nécessité de redoubler d'efforts en vue de réaliser les OMD, étant donné que la plupart des pays de la sous-région n'ont fait que des progrès limités dans la mise en oeuvre de nombreux Objectifs. La réunion fournira aux États membres de la CEDEAO l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et de partager les expériences et les pratiques optimales, afin de convenir de stratégies et d'initiatives pour accélérer les progrès dans la mise en oeuvre des OMD.

168. La quatorzième réunion du CIE sera précédée d'une réunion du Groupe spécial d'experts portant essentiellement sur « les États fragiles et le développement en Afrique de l'Ouest » qui se tiendra les 9 et 10 mars 2011 au même lieu. Cette réunion examinera les défis en matière de développement auxquels sont confrontés les États fragiles de la sous-région et recommandera des mesures appropriées pour les relever.

169. La réunion devrait adopter des recommandations concernant les questions suivantes :

- (g) Des engagements plus fermes et assortis de délais de la part des États membres pour appuyer les initiatives visant à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD à l'horizon 2015 ;
- (h) Une meilleure prise de conscience de la part des États membres des défis économiques et sociaux que connaît la sous-région et la nécessité d'élaborer des stratégies pour les relever ;
- (i) Une participation plus active des États aux activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest et aux programmes mis au point pour aider les États membres.



## CHAPITRE III

# Amélioration des processus administratifs et des mécanismes de gestion de programme

170. En 2010, la CEA a régulièrement fait des progrès s'agissant d'instaurer une nouvelle culture des affaires et de renforcer l'efficacité et la transparence dans le domaine de l'organisation, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats. La présente partie du rapport renseigne sur les mesures prises pour édifier une organisation plus transparente, responsable et axée sur les résultats, en s'intéressant en particulier aux dispositions visant à améliorer la planification stratégique et opérationnelle, notamment : l'assurance qualité; la mise en valeur des ressources humaines et l'amélioration des normes en matière de service (pour entre autres attirer et retenir les talents); et la mobilisation et la gestion de ressources extrabudgétaires pour un programme de travail qui s'élargit constamment.

### A. Amélioration de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes

171. En 2010, la CEA a intensifié ses efforts afin que la culture axée sur les résultats soit de plus en plus la norme à la CEA. L'application de mécanismes de suivi continu, l'analyse des résultats et l'obligation de rendre des comptes sont les principaux volets de cette approche de la gestion. Plusieurs initiatives ont permis d'affermir ces éléments, au niveau stratégique, et de renforcer la collaboration entre les divisions et bureaux sous-régionaux; il y a eu notamment des améliorations en ce qui concerne les processus de planification stratégique et la gestion de programme, une meilleure coordination des publications – phares et une gestion plus efficace des ressources. Le Secrétaire exécutif a, à cet égard, organisé, avec les divisions et les bureaux sous-régionaux, une réunion pour examiner les résultats des programmes, afin de faire le bilan des résultats et des progrès, débattre des grandes priorités de 2011 et au-delà, revoir les tactiques et les modalités de travail ainsi que les partenariats stratégiques, et mettre en exergue les principales difficultés rencontrées et les enseignements les plus importants tirés, en

vue d'en tirer parti lors des futures programmations et ainsi que pour les allocations de ressources.

172. Après avoir organisé plusieurs cycles de planification stratégique et réunions de travail bilatérales avec les divisions et les bureaux sous-régionaux durant l'année, le Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes a rédigé deux documents de planification stratégique, à savoir le cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et le budget-programme et priorités pour 2012-2013. Le cadre stratégique a été approuvé en 2010 et le projet de budget-programme sera soumis à l'approbation de la Commission lors de sa réunion annuelle prévue, en mars 2011. Les deux documents présentent les nouvelles priorités stratégiques qu'envisage la CEA ainsi que les activités à entreprendre pour la prochaine période biennale. La description des résultats escomptés, des cibles et des indicateurs a été mise sous forme finale au cours de plusieurs réunions, le but étant de rendre ces éléments plus pertinents pour les programmes de travail des divers divisions et bureaux sous-régionaux.

173. Soucieuse d'une utilisation optimale de ressources rares, la CEA a, lors de la définition des priorités stratégiques de 2012- 2013, cherché à recenser les synergies éventuelles entre divisions et sous-programmes, afin d'en tirer le meilleur parti. C'est ainsi qu'une nouvelle politique «Unis dans l'action» a été élaborée, pour guider le travail de la Commission et mettre au service des États membres la masse critique de compétences disponible dans les divisions et bureaux sous-régionaux. Des efforts sont déjà en cours entrepris en vue de mettre en place les éléments nécessaires pour l'application de la nouvelle politique.

174. Tout en continuant à améliorer la planification des programmes, la CEA s'est également efforcée de consolider le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes, dessein servi par des efforts intenses visant à renforcer les fonctions d'évaluation. Le Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes met la dernière main à un

plan d'évaluation conforme aux normes des Nations Unies, qui servira de mécanisme pour améliorer l'efficacité et la transparence. À cette fin, des évaluations stratégiques de sous-programmes et de projets sous-régionaux, régionaux et intrarégionaux seront réalisées durant la période 2012-2013. En outre, les capacités d'évaluation internes ont été consolidées grâce à l'appui fourni aux coordonnateurs dans les divisions pour qu'ils soient mieux à même de mener des examens internes de certains produits spécifiques.

## B. L'assurance qualité pour de meilleurs résultats et un plus grand impact dans le domaine du développement

175. En 2009, la CEA a présenté un rapport sur les efforts entrepris en vue d'instaurer une culture de la qualité au sein de l'organisation et de faire de l'assurance qualité<sup>2</sup> un élément durable et intégral de son travail. Ces efforts se sont intensifiés durant la période à l'examen. La Section de l'assurance qualité du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes devient peu à peu entièrement opérationnelle. Des ressources supplémentaires ont été mises à sa disposition, et il est prévu de lui en fournir davantage durant la période biennale 2012-2013.

176. La qualité a toujours été une dimension cruciale du travail de la CEA. L'accent que la Commission place sur l'assurance qualité est en rapport avec les besoins des États membres et avec les efforts déployés par le système des Nations Unies pour améliorer la qualité de l'appui fourni aux pays. À mesure que les économies africaines acquéraient en diversité et en complexité et s'intégraient davantage à l'économie mondiale, l'amélioration de la qualité de l'assistance technique et de l'aide politique aux pays devenait un thème fédérateur dans tout le système des Nations Unies. Si le concept «Unis dans l'action» a vu le jour, c'est parce qu'on se soucie de la qualité de l'appui au développement que les Nations Unies apportent aux États membres. L'assurance qualité a pour objectif de réduire les gaspillages et l'inefficacité, afin de faire en sorte que les maigres ressources disponibles pour l'aide au développement soient utilisées de manière telle à produire le maximum de résultats pour les pays.

177. Le principe d'«Unité d'action de la CEA» récemment adopté est un élément fondamental des efforts que la Commission ne cesse de faire pour intégrer la

---

2 De plus amples renseignements concernant des activités spécifiques de coopération technique ainsi que les principaux résultats obtenus sont disponibles sur le site [www.uneca.org/](http://www.uneca.org/).

qualité dans les aspects de son travail. Si ce principe n'est pas nouveau, le repositionnement de la Commission en 2006, les diverses demandes faites par ses États membres et partenaires à la CEA et les récentes réformes des Nations Unies ont dynamisé les efforts visant à en faire la pierre angulaire de la CEA.

178. C'est ainsi qu'à la suite du repositionnement de la CEA en 2006 (qui a mené à la mise en place d'une série de mesures pour améliorer la coordination d'ensemble et réduire les coûts de transaction internes), des campagnes de programmation conjointe ont été lancées, qui allaient servir de forums de consultation entre les divisions et les bureaux sous-régionaux pour la sélection d'activités à inclure dans leurs programmes de travail et plans annuels de mise en œuvre des programmes respectifs.

179. Pendant la période considérée, la CEA a procédé à un examen approfondi des arrangements actuels en matière d'assurance qualité, afin de permettre de déterminer ses forces et les domaines à améliorer. Un projet de directive d'assurance qualité a été rédigé et mis à l'essai lors de la Conférence des ministres de 2009. En 2011, la CEA testera son approche d'assurance qualité sur un certain nombre de produits clés, notamment ses travaux de recherche et d'analyse, ses services consultatifs et les produits de ses divisions.

180. S'agissant d'assurance qualité, les activités menées à la CEA seront notamment : les principaux domaines des activités d'analyse et de consultation, d'assistance technique pour des opérations et plaidoyer. Les résultats des essais pilotes serviront à la mise au point définitive de directives et procédures en matière d'assurance qualité qui s'appliqueront ensuite à l'ensemble de la Commission (y compris les bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Au préalable, la CEA évaluera dans quelle mesure les bureaux sous-régionaux et l'IDEP sont à même de mettre en œuvre le système d'assurance qualité dans leurs domaines respectifs et déterminera l'assistance technique que la Section pour l'assurance qualité ou des fournisseurs externes devraient apporter pour appuyer les activités futures dans ce domaine.

181. Il est prévu de conduire des évaluations régulières quant à la qualité de certaines tâches ou séries de tâches, afin de dégager des tendances. Ce sera un moyen de recenser les points forts, les aspects à améliorer, ainsi que les enseignements systémiques retenus. À mesure que la CEA accroît ses capacités et acquiert plus d'expérience dans le domaine de l'assurance qualité, elle prévoit, dans le moyen et le long termes, de

mutualiser les compétences et ressources avec les États membres, les communautés économiques régionales et, en définition avec l'Union africaine et ses agences.

### C. Amélioration de la gestion des ressources humaines et des services

182. En 2010, l'Organisation des Nations Unies a opéré d'importantes réformes en matière de gestion des ressources humaines, elle a notamment adopté un nouveau système de sélection du personnel et de suivi du comportement professionnel. L'année 2010 a également vu le lancement d'Inspira, nouvel instrument de gestion des aptitudes. Ces réformes ont amené la CEA à entreprendre plusieurs programmes de formation à l'intention du personnel de la Section des ressources humaines et des directeurs de programmes, afin qu'ils se familiarisent avec les nouvelles politiques et procédures, et puissent en particulier opérer la transition du système Galaxy à Inspira.

183. En 2010, la CEA employait 209 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 172 au titre du budget ordinaire de la Commission) et 449 agents recrutés sur le plan national, ce qui représente 80% des effectifs approuvés au titre de diverses sources de financement. En tout, sur le plan de la répartition géographique, on recense 61 nationalités différentes parmi les fonctionnaires dont les postes sont imputés au budget ordinaire. Également durant la période à l'examen, il y a eu 148 processus de sélection et de prise de fonctions, concernant 59 postes d'administrateurs, 72 d'agents des services généraux et 17 engagements temporaires. Au 31 décembre 2010, la CEA avait un taux de vacance de 26% pour la catégorie des fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 10% pour les agents recrutés sur le plan national.

184. En ce qui concerne la formation et le perfectionnement du personnel, la Commission a réalisé 87% de ses prévisions annuelles en matière de programmes de formation et utilisé 98% de l'ensemble de son budget de formation, provenant à la fois des programmes coordonnés au niveau central et de programmes de mise à niveau. La participation du personnel aux programmes de formation a connu une hausse de 12,3%, alors que les abandons ont baissé de 9% par rapport à l'année précédente. Tous les programmes de formation obligatoires (entre autres en matière de déontologie, de renforcement des capacités de gestion et de perfectionnement des capacités de direction) ont été menés à bien.

185. La Commission est parvenue à opérer une transition graduelle des méthodes de formation traditionnelles au cyberapprentissage. Elle s'est positionnée plus efficacement en ce qui concerne l'utilisation des ressources et formations en ligne de l'UN.Skillport. La CEA a également joué un rôle – clé dans la mise au point de la stratégie de gestion des connaissances de la Section des ressources humaines, ainsi que dans la mise en œuvre et l'utilisation de Teamworks, la plate-forme de gestion des connaissances à l'échelle du système des Nations Unies. Elle a également appliqué d'autres méthodes de formation, notamment des programmes sur mesure mis à la disposition du personnel, notamment des ressources pour la formation interactive et des programmes de bourses (qui couvrent 23% des besoins du personnel). Il y a eu une meilleure participation des bureaux sous-régionaux aux programmes de formation (plus de 30% de participation à différents programmes organisés sur place et à partir du siège de la CEA à Addis-Abeba). Grâce à une utilisation intensive des ressources internes des Nations Unies pour la mise en œuvre de certains des programmes de formation, les coûts ont pu être largement réduits. De manière similaire, des progrès appréciables ont été réalisés dans l'application du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS), notamment le lancement de processus en ligne dans plusieurs domaines, conformément à l'initiative « Pour une ONU verte » : gestion électronique des congés, des autorisations, des certificats, des primes d'affectation, des avances sur salaire, entre autres.

186. Outre la prestation de services opportuns et efficaces en matière d'administration des prestations, de suivi du comportement professionnel et d'appui à l'organisation des carrières aux fonctionnaires et aux directeurs de programme, 301 membres du personnel de la CEA (233 au titre du budget ordinaire de la Commission et 68 agents recrutés sur des postes extra-budgétaires) se sont vus recommander pour des postes permanents. À la fin de 2010, 296 de ces demandes avaient été approuvées par le Siège. Dans la même veine, diverses mesures ont été prises pour assurer la sécurité de l'emploi au personnel dont les postes sont financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire, notamment l'offre à ces agents de programmes de formation spécialisés. En 2010, ces mesures ont permis de faire baisser le nombre de tels postes de 51 à 39. En outre, deux projets de politique (l'un sur la mobilité du personnel et l'autre sur l'emploi des personnes handicapées) seront bientôt prêts et publiés.

187. L'année 2010 a été très fructueuse en termes de relations entre le personnel et la direction, qui sont

demeurées cordiales tout au long de l'année. Une nouvelle approche de règlement des différends par le dialogue a été adoptée et un Comité paritaire de négociation créé, réunissant des représentants du personnel et de la direction pour travailler ensemble sur les politiques susceptibles d'avoir un effet sur la vie professionnelle et personnelle des fonctionnaires.

## D. Bilan du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux

188. Le nombre de bureaux, fonds, programmes et institutions des Nations Unies à Addis-Abeba a considérablement augmenté ces dernières années, ce qui s'explique à la fois par les activités à entreprendre au titre du programme de développement de l'Afrique et la nécessité d'être au même endroit que la Commission de l'Union africaine. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de programmes et d'employés de la CEA a aussi rendu nécessaire la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux, car les structures existantes du complexe des Nations Unies ne permettaient plus de répondre aux besoins du système des Nations Unies à Addis-Abeba. Le manque d'espace à usage de bureaux a été exacerbé en 1988 par le transfert d'urgence vers le complexe d'Addis-Abeba de certaines institutions des Nations Unies, en raison des problèmes de sécurité soulevés par les hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée. La construction de nouveaux locaux constitue la dernière en date des initiatives visant à remédier au manque d'espace pour bureaux qui touche les institutions des Nations Unies installées en dehors du complexe des Nations Unies. Pour ces raisons et compte tenu de l'accroissement prévu du personnel des Nations Unies pendant les 10 à 15 prochaines années, le Gouvernement éthiopien a octroyé à la CEA l'usage exclusif, en bail franc, d'un terrain de 9 550 mètres carrés contigu à l'enceinte actuelle de la CEA.

189. Suite à une procédure d'appels d'offres rigoureux et concurrentiels, le contrat a été attribué à une société de construction éthiopienne en avril 2010; une autre société locale a également été retenue comme consultant pour le projet, dont l'achèvement est prévu d'ici la fin de février 2012. Une fois construits, les locaux devraient fournir des bureaux pour quelque 600 membres du personnel de diverses institutions des Nations Unies. Au nombre des avantages du projet, on compte l'emploi d'environ 230 personnes (ouvriers qualifiés et non qualifiés, et professionnels) pendant la période de construction. Qui plus est, l'essentiel des matériaux et fournitures sera acheté localement, ce qui permet-

tra de réduire les coûts au minimum. Conformément à l'engagement pris par les Nations Unies d'atténuer les effets du changement climatique, la conception du bâtiment respecte des critères écologiquement rationnels; les systèmes de chauffage, de ventilation et de refroidissement fonctionneront presque entièrement à l'énergie solaire.

## E. Mobilisation et gestion des ressources extrabudgétaires

190. Pendant la période à l'examen, la CEA a commencé à mettre en œuvre son Plan d'activités pour la période 2010-2012, qui vise à affermir et à accroître les acquis du Plan 2007-2009. Le Plan 2010-2012 définit les résultats et les effets escomptés des activités menées par la CEA à l'appui du développement de l'Afrique pendant les trois prochaines années, dans le cadre du programme de travail précédemment approuvé. Afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail de la CEA, l'Assemblée générale a approuvé un budget ordinaire de 193,2 millions de dollars provenant des contributions obligatoires des États membres de l'ONU pour la période 2010-2011, ainsi qu'une enveloppe budgétaire d'un peu plus de 100 millions de dollars financée au moyen de ressources extrabudgétaires mobilisées de diverses sources, notamment auprès de partenaires de développement (traditionnels et nouveaux) et de contributions ponctuelles et en nature à des fonds d'affectation spéciale.

191. En 2010, la CEA a continué de bénéficier de la confiance des donateurs, les partenaires du Fonds commun ayant augmenté leur financement et d'autres pays ayant contribué à appuyer le travail de la CEA dans le cadre du Plan d'activités 2010-2012. En dépit de la crise financière mondiale, le financement extrabudgétaire de la CEA s'est considérablement accru en 2010, portant le total des ressources disponibles à 22,04 millions de dollars à l'appui du programme de travail, représentant une augmentation de 7,98 millions de dollars soit 57% par rapport à l'exercice 2009. Ceci reflète non seulement la confiance accrue à l'égard de la CEA, mais également les résultats positifs de la stratégie améliorée de mobilisation des ressources adoptée par la direction de la Commission. Le financement assuré par les partenaires a conservé toute son importance pour la mise en œuvre des activités liées aux politiques de développement économique, à l'intégration régionale, à la gouvernance, à l'intégration de la problématique hommes-femmes, au changement climatique et à d'autres secteurs prioritaires. Représentés par le Danemark, la Suède, la Norvège et le Royaume-Uni, les partenaires à l'Accord de financement conjoint ont fourni 11,8 millions de dollars,

tandis que des contributions supplémentaires ont été apportées en 2010 par le Canada (3,3 millions de dollars) pour appuyer les travaux actuellement menés par le Centre africain pour les politiques commerciales, par l'Union européenne (2,8 millions de dollars) à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique foncière en Afrique; par la Finlande (1,3 million de dollars) à l'appui du travail de la CEA sur l'exploitation des TIC au service du développement; par la Suède (1,1 million de dollars) pour les liens entre la recherche et la politique en Afrique; par la Corée (0,1 million dollars) pour la mise en œuvre effective des partenariats public-privé en Afrique, et par la Turquie (0,1 million dollars) pour des manifestations spéciales.

192. La CEA a également continué de bénéficier de l'appui d'autres donateurs, notamment Google Inc,

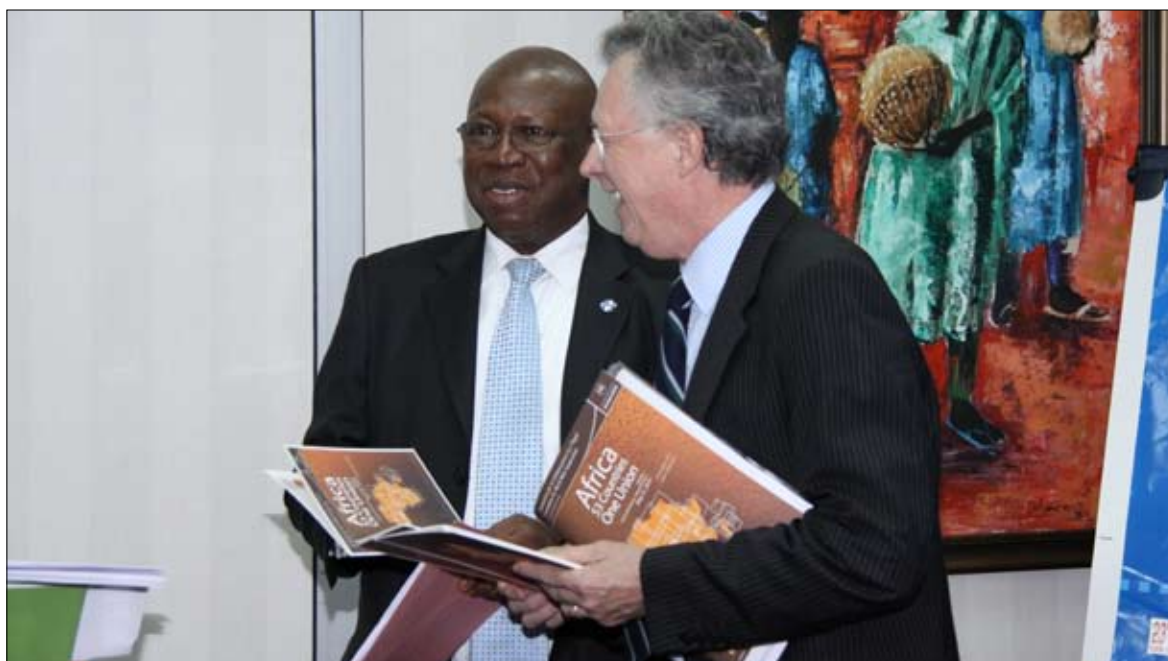
et d'organismes des Nations Unies (PNUD, OMT, FAO, OMS, UNICEF) et le CRDI. Des négociations sont actuellement en cours avec l'USAID, l'Inde et l'Union européenne en vue d'appuyer le Centre africain pour la politique en matière de climat. La CEA a par ailleurs participé à la conférence pour les annonces de contributions à New York, afin d'élargir sa base de ressources et d'y solliciter la participation de pays africains et d'autres pays en développement.

193. Le tableau ci-dessous renseigne sur l'allocation sectorielle des ressources extrabudgétaires pendant la période à l'examen. Sur le total de 22,04 millions de dollars mobilisés en 2010, 13,03 millions (soit 60%) ont été consacrés au développement durable et à la sécurité alimentaire, dont 9,79 millions (soit 76%) pour l'ACPC et 2,84 millions (soit 22%) pour le renforcement des capacités à l'appui de l'élaboration et de

**Tableau 2 : Contributions extrabudgétaires reçues de partenaires, 2008-2010 (en millions de dollars des États-Unis)**

Donateurs / partenaires	2008 (m \$É.-U.)	2009 (m \$É.-U.)	2010 (m \$É.-U.)
BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT	0,09	0,53	
Canada	3,54	1,62	3,27
Danemark	0,85	0,74	0,77
DFID	1,50	7,22	0,15
Union européenne			2,84
FAO			0,09
Finlande	1,59		1,33
France	0,02	0,03	
Gouvernement de la Corée du Sud	0,10		0,10
CRDI			0,11
FIDA		0,63	
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques		0,09	
OIT	0,05		
Italie	0,27	0,10	
Pays-Bas		0,80	
Norvège	0,30	1,50	1,73
OCDE	0,17		
Direction du développement et de la coopération (Suisse)	0,09		
Agence suédoise de coopération internationale au développement	4,47		10,24
Espagne		0,13	
Turquie	0,10		0,10
PNUD/UNOPS	0,25	0,03	0,68
PNUE	0,03		
FNUAP		0,48	
UNICEF	0,05	0,08	0,18
UNIFEM	0,10		
PAM			0,30
OMS			
OMC			
Autres	0,11	0,08	0,15
Total	13,68	14,06	22,04

Source : CEA



la mise en œuvre d'une politique foncière en Afrique, et les 400 000 dollars restants (soit 0,03%) pour le développement durable et la sécurité alimentaire. La répartition sectorielle apparaît ci-dessous :

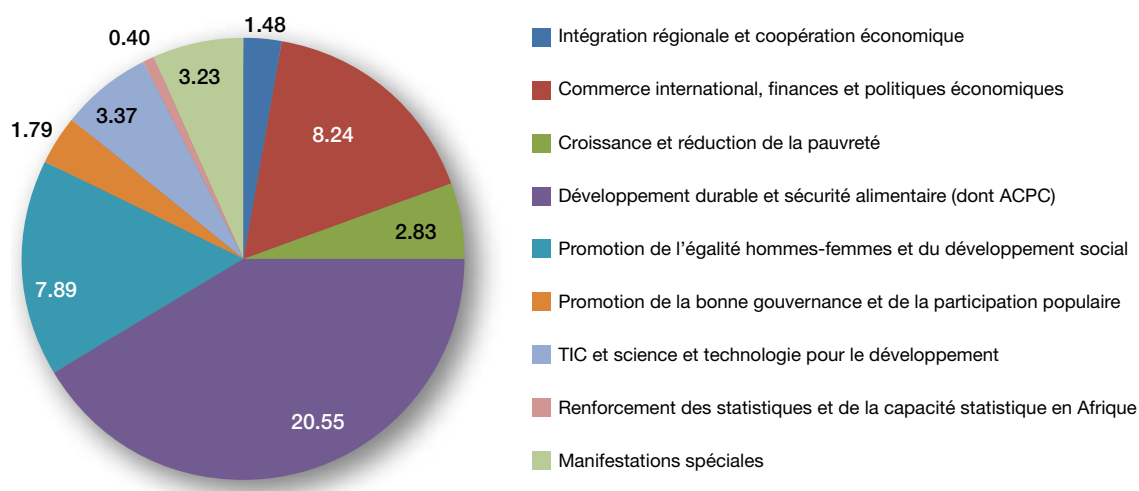
194. Dans le cadre de ces efforts visant à renforcer les relations avec les partenaires, la CEA a, en 2010 organisé plusieurs forums des partenaires, pour diffuser des informations et sensibiliser toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du plan d'activités et à l'orientation stratégique de la CEA. Au nombre des autres mesures prises pour renforcer la gestion des ressources extrabudgétaires et sensibiliser les partenaires, figurent l'élaboration du Rapport

de coopération technique 2007-2009 et la rédaction d'un manuel de gestion des projets de coopération technique, qui permettra d'améliorer le déroulement interne du travail, la programmation, la gestion et l'établissement des rapports sur les projets associés aux fonds d'affectation spéciale. Comme la Commission envisage de renouveler les partenariats existants et d'en nouer d'autres à l'appui de son Plan d'activités 2010-2012, elle a publié le *ECA Partners Profile*, (Répertoire des partenaires de la CEA) pour faciliter ses actions en matière de partenariats et de mobilisation de ressources. Le portail des donateurs de la CEA a été créé pour intensifier le partage d'informations avec les partenaires quant à la gestion des

**Tableau 3: Répartition thématique des ressources extrabudgétaires, 2008-2010**

Domaines thématiques	2008 (m \$É.-U.)	2009 (m \$É.-U.)	2010 (m \$É.-U.)	Total (m \$É.-U.)
Intégration régionale et coopération économique	0,63	0,42	0,43	1,48
Commerce international, finances et politiques économiques	3,07	1,72	3,45	8,24
Croissance et réduction de la pauvreté	0,93	0,08	1,82	2,83
Développement durable et sécurité alimentaire (dont ACPC)	0,23	7,29	13,03*	20,55
Promotion de l'égalité hommes-femmes et du développement social	3,75	3,49	0,65	7,89
Promotion de la bonne gouvernance et de la participation populaire	1,07	0,2	0,52	1,79
TIC et développement de la science et de la technologie	2,03	0,01	1,33	3,37
Renforcement des statistiques et de la capacité statistique en Afrique	0,22	0,11	0,07	0,40
Manifestations spéciales	1,75	0,74	0,74	3,23
<b>Total</b>	<b>13,68</b>	<b>14,06</b>	<b>22,04</b>	<b>49,78</b>

\*Note : Pour 2009 et 2010, 76% du montant au titre du développement durable et de la sécurité alimentaire sont destinés à l'ACPC.

**Figure 2 : Répartition thématique des ressources extrabudgétaires, 2008-2010**

\*Note : Pour 2009 et 2010, 76% du montant au titre du développement durable et de la sécurité alimentaire sont destinés à l'ACPC.

activités liées aux fonds d'affectation spéciale. Il est devenu pleinement opérationnel en 2010 et fait l'objet de mises à jour régulières.

195. L'initiative lancée en 2009 est consistant à mettre au point et à adapter un système souple de gestion

de la coopération technique (i-TC) est actuellement très avancée et le système devrait être achevé en 2011. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, ce système permettra aux partenaires et clients d'accéder à des informations actualisées sur la mise en œuvre des projets, l'état des décaissements et les résultats obtenus.







